

**ISRAËL**
L'heure de vérité de Benjamin Netanyahu
page B 7

# Le syndrome « pas dans ma source »

## *D'un village à l'autre, les Québécois disent non aux embouteilleurs d'eau*

***Le 10 décembre prochain s'ouvre à Montréal un Symposium sur la gestion de l'eau au Québec. Cette rencontre, tenue à l'initiative du premier ministre du Québec, réunira des experts d'ici et d'ailleurs, de même que des représentants des milieux concernés : municipalités, agriculteurs, écologistes et embouteilleurs. À cette occasion,* La Presse *a fait le point sur les aspects les plus controversés de cette question : samedi dernier l'exportation, et cette semaine l'expansion de l'industrie de l'embouteillage.***



**André Pratte**

L'avenir de l'industrie québécoise de l'eau en bouteille pourrait se décider ici, à Saint-Placide, sur la ferme laitière de Marcel Proulx. Et deux kilomètres plus bas, à Saint-André Est, au puits d'eau de source exploité par Richard Foucault.

Difficile d'imaginer personnages plus différents. Marcel Proulx a la barbe longue, les cheveux en queue de cheval, les mains rudes. Tout en caressant une de ses 150 vaches, il parle doux, mais dru : « Pourquoi les multinationales viennent-elles ici chercher notre eau, dans une région où l'agriculture a besoin de toutes ses ressources ? » Ce matin-là, pour la naissance d'un veau, « on a bien dû utiliser 100 litres d'eau... »

Richard Foucault arrive à son puits en Trans Am rouge vif. Bronzé, vêtements à la mode et téléphone cellulaire, il se défend d'avoir surexploité sa source : « Je n'ai jamais pompé plus que ce que la source produit naturellement. C'est un bien qui m'a été confié, et j'ai l'intention de le transmettre à mes enfants. »

Nous sommes ici au royaume de l'eau. « Il y a presque une source à chaque porte », dit Marcel Proulx. À quelques kilomètres de là, à Mirabel, les eaux Nora ( la marque Naya ) ont installé leurs puits et leur usine d'embouteillage.

Avec l'expansion phénoménale du marché, Naya a cherché de nouvelles sources d'eau. Il y a deux ans, elle est tombée sur Richard Foucault, de qui elle a commencé à acheter plusieurs camions d'eau par jour. Naya envisage même de construire un pipeline du puits Foucault à son usine.

Le grand concurrent de Nora, Aquaterra ( la marque Labrador ), achète aussi de l'eau du sheik local. Et Aquaterra rêve d'implanter une usine d'embouteillage à Saint-Placide, sur une terre en friche voisine de celle de Marcel Proulx et de sa conjointe Lise Beauchamp.

Riche de son expérience à Franklin, près de la frontière américaine, où la population s'est catégoriquement opposée à sa venue, Aquaterra est arrivée à Saint-Placide chaussée de ses plus belles pantoufles ( i.e. le cabinet de relations publiques National ). « Le projet est encore embryonnaire, explique le vice-président Jean Fillion. Nous ne voulons pas faire des études qui vont nous coûter des centaines de milliers de dollars pour s'apercevoir ensuite que les gens n'en veulent pas. »

Mais, pantoufles ou pas, Aquaterra ne convaincra pas Marcel Proulx. Ni Éric Raymond, qui travaille à la ferme de son père Germain : « Si la qualité de l'eau se détériore, eux vont lever les pattes et c'est nous qui allons rester avec les problèmes ! » lance-t-il.

### Les experts de l'eau

Les experts sont pourtant catégoriques : l'industrie de l'embouteillage ne menace d'aucune façon les nappes d'eau du Québec. À l'échelle de la province, elle n'accapare que 0,08 % de l'eau souterraine extraite. À l'échelle locale, les embouteilleurs s'installent nécessairement là où l'eau est abondante, pompent des quantités relativement petites, et ont tout intérêt à préserver la ressource. « En termes hydrogéologiques, je peux vous garantir que les débits que prélèvent les embouteilleurs sont négligeables sur la ressource souterraine, affirme Olivier Banton, professeur d'hydrogéologie à l'INRS-Eau. On parle ici de quelques litres par seconde, alors qu'en France, dans le cas d'Evian ou de Perrier, ou de villes comme Paris, Lyon et Montpellier qui s'approvisionnent à partir des eaux souterraines, on parle de dizaines ou de centaines de litres par seconde. »

Selon les hydrogéologues, un pompage intensif peut certainement faire baisser le niveau d'eau dans les puits avoisinants, mais cela ne signifie pas que la ressource s'épuise. « Si les gens descendent leur pompe, ils auront toujours autant d'eau. »

C'est ce qu'ont répété et répété les experts d'Aquaterra à Franklin. Mais lors des essais de pompage, des résidants se sont plaints de changements dans la quantité et la qualité de l'eau, des effets bien plus importants que ce qu'avaient annoncé les spécialistes. Les problèmes rapportés n'étaient peut-être pas tous dus aux essais de pompage, mais parce que la compagnie était arrivée avec ses gros sabots, sans se soucier de préparer le terrain, elle n'a rien pu faire pour rassurer le voisinage.

### Histoires d'horreur

Les fermiers de Saint-Placide n'ont pas besoin d'aller aussi loin que Franklin pour dénicher des histoires d'horreur sur les effets du pompage. Depuis que Richard Foucault livre plus de 20 camions par jour à ses clients, plusieurs résidants rapportent des niveaux d'eau en baisse ou une détérioration de la qualité de l'eau. Éric Raymond nous a menés à une source apparemment tarie depuis l'automne. Marcel Proulx raconte que l'eau de son puits est devenue blanchâtre, avec un goût de souffre, et que le tout est revenu à la normale lorsque les livraisons de Foucault ont diminué cet automne. Les deux fermes sont pourtant situées à plus de deux kilomètres du puits Foucault.

Dans tous ces cas, le lien cause à effet est extrêmement difficile à établir. Pierre Gélinas, professeur d'hydrologie à l'Université Laval, a étudié la situation dans la région de Rivière-du-Loup, où la ville veut alimenter son réseau à partir de la nappe souterraine : « À Rivière-du-Loup, il n'y a eu que de petits essais de pompage, et des gens demeurant à trois kilomètres ont dit qu'il y avait du sable dans leur eau, ou du fer. Il n'y a pas de relation. C'est un peu comme dire : "Céline Dion a commencé à chanter et le tonnerre a grondé" ! »

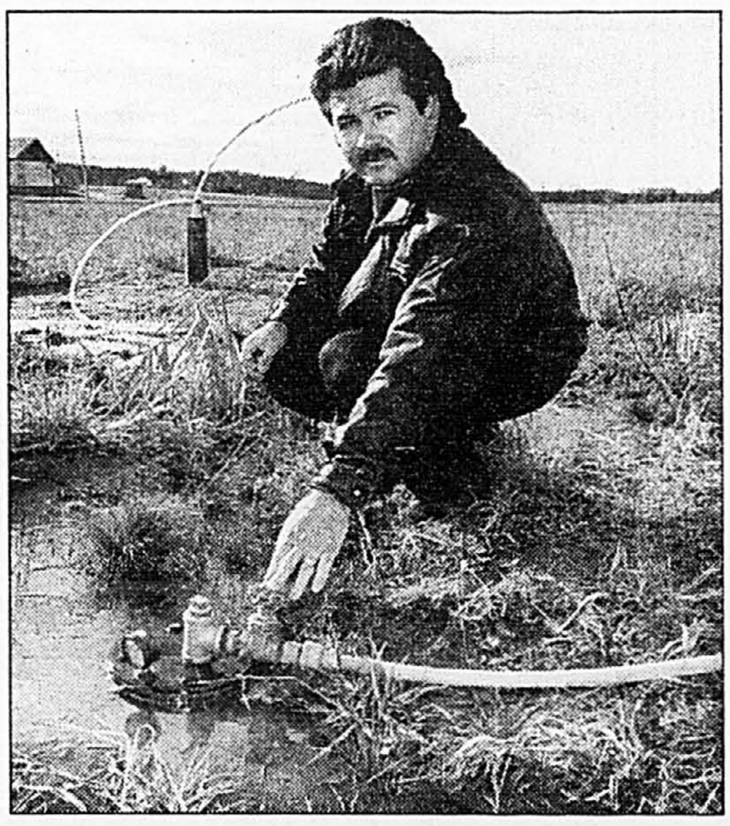
Plusieurs voisins immédiats de Richard Foucault se sont plaints des conséquences de son pompage. Avec l'aide de Naya, M. Foucault a donc fait faire une étude exhaustive. « D'un point de vue hydrogéologique, M. Foucault pourrait pomper 18 litres par seconde sans faire de mal à personne et sans nuire à la ressource, a conclu l'hydrogéologue Daniel Richard, de la firme Agéos. Mais dans un contexte social agité, il est préférable de rester discret. » M. Richard a recommandé à l'homme d'affaires de s'en tenir à six litres par seconde.

M. Foucault affirme qu'il n'a jamais « jamais, jamais » pompé davantage. Il nous emmène voir le boyau qui sort de son puits, où l'eau coule à bon débit... pour se perdre dans les champs. Pour l'eau en bouteille, c'est la saison morte ; et les livraisons sont rares. « Je continue de pomper la même quantité, mais les gens ne le savent pas. Parce qu'ils ne voient plus de camions, ils s'imaginent que je ne pompe plus, et ils disent que leurs problèmes d'eau sont réglés ! »

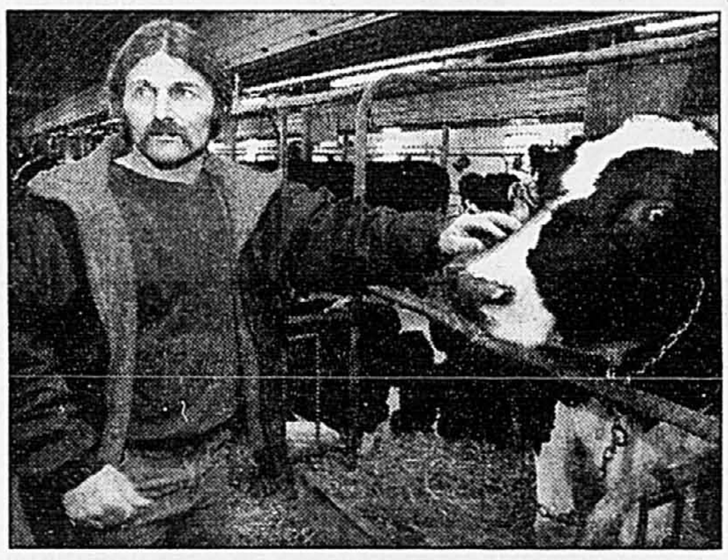
« La plupart des gens qui se plaignent le font par rapport à des souvenirs. Personne n'est capable de mettre sur la table une analyse chimique », dit Daniel Richard.

Germain Franche, lui, l'a fait. Des analyses montrent que l'eau qui sert à alimenter ses serres est de plus en plus ferreuse. « Si cela était dû au puits Foucault, rétorque M. Richard, il y aurait nécessairement du fer dans l'eau de M. Foucault. »

Mais, pas plus qu'à Franklin ou à Lochaber, près de Thurso, les piézomètres et les modèles mathématiques des hydrogéologues n'impressionnent les agriculteurs de Saint-Placide. « Ils ont beau être hydrogéologues ou avoir n'importe quels titres, lance Éric Raymond, ils ne sont jamais allés sous la terre pour voir ce qui s'y passe ! »



**Richard Foucault: «Je n'ai jamais pompé plus que ce que la source produit naturellement», jure-t-il.**



**Marcel Proulx, de Saint-Placide: «L'agriculture a besoin de toutes ces ressources.»**



PHOTOS ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

**Un agriculteur de Saint-Placide, Éric Raymond, montrant le puits d'une source tarie depuis l'automne.**

## Mal placés pour crier « eau secours »

À Franklin, à Lochaber et à Saint-Placide, Aquaterra s'est heurtée à l'obstination des agriculteurs. L'indéracinable obstination de gens qui travaillent dur, de père en fils et de mère en fille.

Spontanément, on est porté à sympathiser avec ceux dont le gagne-pain dépend de l'eau. Pourtant, collectivement, les fermiers font bien plus de tort aux eaux souterraines que les embouteilleurs.

L'emploi excessif d'engrais et de pesticides serait à l'origine d'une pollution lente et mal connue des eaux souterraines. Des analyses ponctuelles réalisées au cours des 15 dernières années ont révélé la présence de concentrations inquiétantes de nitrates et de pesticides dans plusieurs réseaux d'aqueduc alimentés par eau souterraine, de même que dans de nombreux puits domestiques.

Un document gouvernemental parle d'« une menace sérieuse pour la qualité de la ressource eau souterraine au Québec ».

« Les agriculteurs sont souvent les premiers à être affectés par ce type de contamination, puisqu'ils utilisent habituellement l'eau souterraine comme source d'approvisionnement en eau », souligne le même document.

Les fermiers sont prompts à voir la paille dans l'oeil des embouteilleurs. Mais ont-ils vu la poutre dans le leur ?

# « Le Québec a un problème », dit Aquaterra

**Les embouteilleurs d'eau sont frustrés. Il y a de quoi. Prenez le cas d'Aquaterra. L'embouteilleur de l'eau Labrador cherche un endroit pour construire une usine. Comme industrie, vous ne trouverez pas plus propre : l'eau de source !**

Le printemps dernier, les résidants de Franklin lui ont dit non. En octobre, ceux de Lochaber, dans l'Outaouais, ont fait de même. L'entreprise, filiale de la multinationale Danone, s'est tournée vers Saint-Placide. Mais là aussi, son projet a fait face à une forte résistance. À un point tel que l'entreprise a suspendu ses démarches.

« Vous avez un problème...», a constaté *La Presse* au cours d'une interview avec le vice-président d'Aquaterra, Jean Fillion.

— « Nous, on n'a pas un problème. Le Québec a un problème ! L'industrie québécoise est reconnue à travers le monde en termes de qualité et de technologie. Tout ce qui se passe présentement va probablement nous faire perdre cette place-là. »

La frustration des embouteilleurs est d'autant plus compréhensible que partout autour d'eux, des entreprises de toutes sortes et des municipalités pompent l'eau souterraine depuis des années sans aucun contrôle ou controverse. « Jusqu'à il y a deux ans, à Franklin, les vergers Leahy avaient une capacité de pompage de 1 000 à 1 200 mètres cubes d'eau par jour, alors qu'Aquaterra demandait un débit maximum de 600 mètres cubes d'eau, souligne Guy Forest, hydrogéologue chez Tecsult, firme embauchée par l'embouteilleur de l'eau Labrador. Le camping du lac des Pins pompe à partir de 12 puits, à des débits de huit à dix fois ce que nous demandions ! Ils n'ont aucun permis, aucune étude n'a été faite. »

Les piscicultures, les serres, les fermes sont toutes des grandes utilisatrices d'eau, mais aucune loi, aucun règlement ne les oblige à tenir compte de l'impact de leurs puits sur la nappe phréatique. Jusqu'à 1994, le Code civil permettait au propriétaire d'un terrain de capter « à volonté » l'eau d'une source s'y trouvant. Le nouveau Code civil nuance les droits du propriétaire, et ouvre la porte à une réglementation gouvernementale. Entre-temps, étirant à la limite les pouvoirs que lui confère le règlement sur les eaux embouteillées, le ministre de l'Environnement a ajouté diverses conditions visant à une protection, non seulement de la qualité de l'eau embouteillée, mais de la nappe aquifère du secteur.

Les récentes controverses ont incité le ministère à renforcer ces exigences. « Nous avons appris des choses à Franklin », dit Michel Lavallée », du MEF. Depuis septembre, tout promoteur souhaitant capter l'eau souterraine doit assurer un suivi de la nappe à l'aide de puits d'observation, s'engager par écrit à rétablir la disponibilité de l'eau pour tout voisin affecté, et construire l'installation de façon à pouvoir en contrôler le débit.

Le gouvernement devrait adopter prochainement un règlement imposant ces conditions à tous les projets de captage d'eau d'importance.

# Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

## Une stature internationale

La conférence sur les mines antipersonnel, cette semaine à Ottawa, en plus de ses mérites intrinsèques, contribuera à asseoir l'image du Canada à travers le monde. Elle représente également une victoire personnelle significative pour Jean Chrétien, ici et sur la scène internationale.



Alain Dubuc

Souvenons-nous des arguments qui expliquaient l'impopularité de Jean Chrétien au Québec avant qu'il ne remporte les élections fédérales, en 1993. Après la question nationale, venait la crainte qu'il ne puisse pas représenter adéquatement le Canada à travers le monde : on avait peur qu'il nous fasse honte.

C'est exactement le contraire qui se produit. La cote du Canada à l'étranger est probablement la meilleure depuis un quart de siècle. Et l'image de Jean Chrétien est excellente. Qu'on pense au concert d'éloges qu'il a reçu pour le traité d'Ottawa et à la qualité de ses rapports avec le gouvernement français.

Qui l'aurait cru ? Son passage dans l'opposition ne nous avait pas préparés à cela. M. Chrétien avait alors commis quelques bourdes mémorables, notamment sur la défaite de Jacques Chirac et sur l'intervention canadienne dans la guerre du Golfe. Et surtout, son livre rouge électoral nous annonçait un virage brutal, anti-libre-échange et anti-américain, un virage qui n'a heureusement jamais eu lieu.

Là comme ailleurs, les libéraux au pouvoir ont oublié leurs promesses et poursuivi les politiques du gouvernement Mulroney. Cependant, là aussi, le gouvernement Chrétien a mieux fait que ses prédécesseurs. Et ce n'est pas dû au hasard, mais à des principes plus clairs sur ce que doit être le Canada dans le monde, et à une culture centriste capable de maintenir un équilibre gauche-droite.

La grande tradition libérale avait une vision bien précise de ce qu'était le Canada, un petit pays avec une vocation de défense de la paix et d'ambassadeur de bonne volonté. Cette image, le gouvernement Chrétien l'a rétablie sans équivoque, entre autres par le biais de son intervention en Haiti, de même que dans le dossier des mines antipersonnel et grâce à son rôle en faveur des droits au sein du Commonwealth.

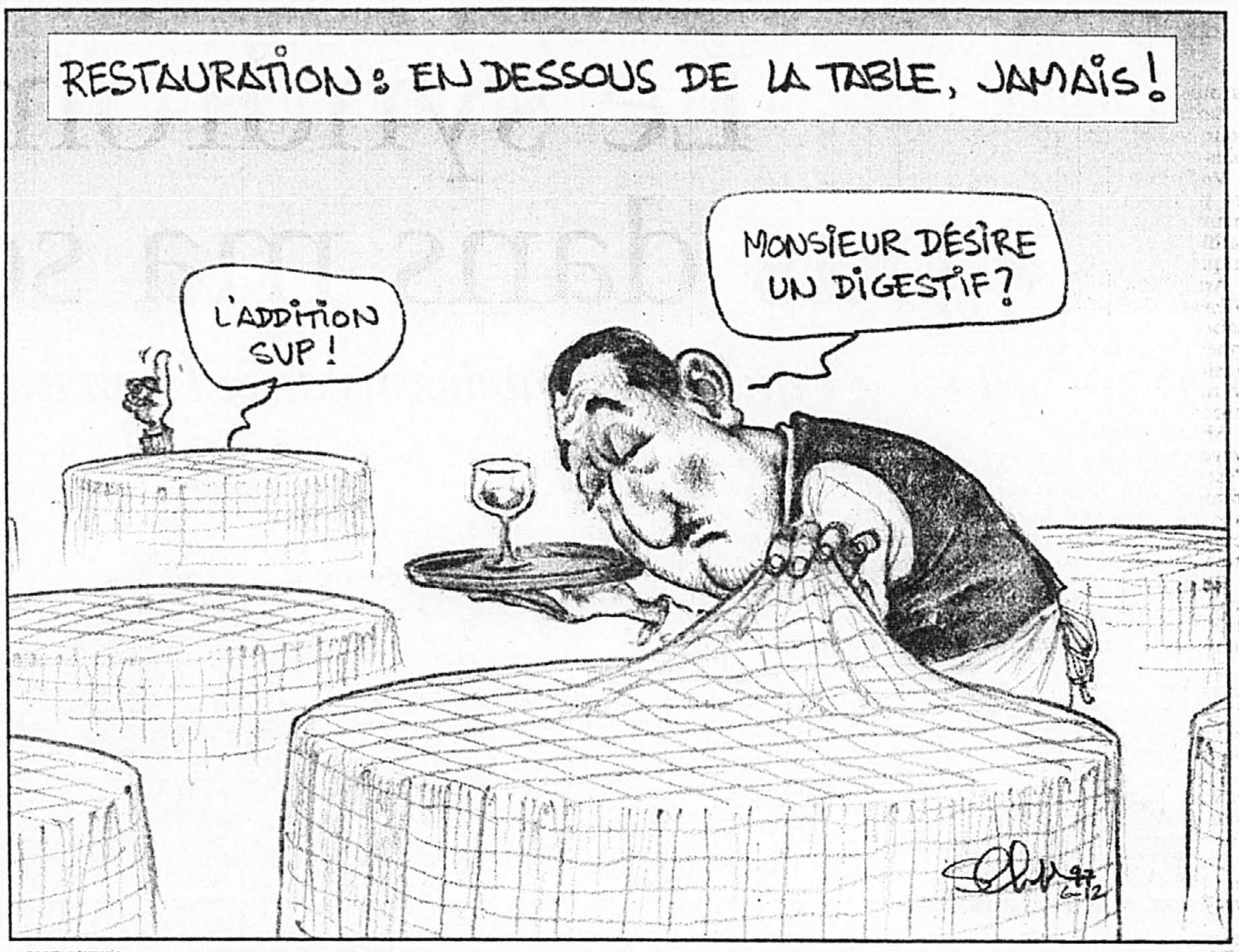
L'autre tradition, c'est la capacité de maintenir avec les États-Unis juste ce qu'il faut de distance sans s'aliéner ce voisin essentiel. Brian Mulroney, trop proche des USA, était associé à une troika néo-libérale avec Ronald Reagan et Margaret Thatcher, qui nuisait à l'identité canadienne.

C'est cette distance qui a permis à M. Chrétien, lors du sommet du G-7 à Denver, en juin dernier, de répondre à Bill Clinton, qui vantait le modèle américain : « Nous faisons mieux que les Américains en termes de croissance, de taux d'intérêt et de déficit. Je crois que le modèle canadien est préférable. » Ce qui avait été fort apprécié de ses collègues européens.

En ce sens, la politique intérieure canadienne a beaucoup aidé son image internationale : le succès contre le déficit impressionne les pays conservateurs, mais sa capacité d'y arriver sans abandonner l'État-providence plaît aux pays davantage sociaux-démocrates. C'est cette culture du juste milieu, cette capacité d'avoir résolu la quadrature du cercle qui permet au Canada d'être perçu comme un modèle.

Enfin, les missions commerciales que le premier ministre Chrétien a multipliées ont sans doute aidé, en augmentant la visibilité canadienne et en ouvrant le Canada sur le monde. Cette orientation a contribué à l'image du Canada comme pays à la fois libre-échangiste et généreux.

Le gouvernement libéral n'obtient pas une note parfaite pour sa politique étrangère. Mais le Canada est bien vu et son premier ministre est respecté sur la scène internationale. Ce succès met en relief l'une des grandes surprises de notre vie politique. C'est dans le domaine où on le croyait le plus démuni que le premier ministre canadien a peut-être marqué le plus de points.




DROITS RÉSERVÉS

## Les cowboys de la justice

Un type à la mine patibulaire qui n'éprouve pas le moindre scrupule à jeter la veuve et l'orphelin dans la rue, à deux jours de Noël. Voilà le stéréotype qui colle à la peau des huissiers, ces auxiliaires de justice spécialisés dans des tâches ingrates mais nécessaires.

Il ne doit pas être facile d'exercer une profession qui souffre d'une aussi mauvaise image. Mais ce n'est pas une raison pour donner raison au cliché...



Agnès Gruda

Une série d'articles publiés dans *La Presse* démontre que les plus grands bureaux d'huissiers se livrent systématiquement à des pratiques douteuses allant jusqu'à enfreindre la loi.

Par exemple, d'importantes firmes d'huissiers font une fortune à Montréal en remisant des autos saisies grâce au sabot de Denver. Ces compagnies facturent des frais de remisage, alors que cela leur est interdit, et refilent une partie de la note à la Ville. Autre révélation juteuse : Revenu Canada enquête sur la plus grosse firme d'huissiers de la province, soupçonnée de se livrer à de l'évasion fiscale depuis une quinzaine d'années.

Dans les deux cas, la Chambre des huissiers se traîne les pieds. Il faut dire que plusieurs de ses dirigeants ont déjà travaillé pour la firme concernée par l'enquête du fisc. Mieux : un huissier qui a déjà commis des entourloupettes de facturation siège au comité de discipline de la Chambre ! Pas étonnant que la complaisance l'emporte.

Au début des années 90, la Cour supérieure avait déjà condamné des huissiers coupables d'avoir gonflé illégalement leurs frais relatifs à la saisie d'autos. À la même époque, le ministre de la Justice avait été saisi d'une demande d'enquête sur l'une des deux plus grosses firmes d'huissiers de la métropole.

Pas loin d'une décennie plus tard, rien ne semble avoir changé. La Chambre des huissiers s'est transformée en ordre professionnel, mais manifestement, cette mutation ne l'a pas rendue plus zélée.

Que faut-il en retenir ? Premièrement, que l'enquête de *La Presse* ne met pas en cause quelques individus, mais toute une profession. Il ne s'agit pas non plus de quelques accrocs occasionnels, mais de systèmes déployés sur une grande échelle par les plus éminents membres de la profession.

On parle ici non pas de vétilles, mais d'irrégularités d'autant plus graves qu'elles sont le fait de professionnels censés représenter la justice : c'est tout le système judiciaire qui se trouve ainsi éclaboussé. D'autant plus que les mécanismes devant normalement permettre de protéger le public s'avèrent parfaitement inefficaces.

Le Québec n'est pas le seul à avoir des problèmes avec ses huissiers. L'an dernier, un reportage de *Fifth Estate* montrait que les huissiers de l'Ontario gravitent dans le même univers d'abus, de liens incestueux, de grosses factures et de petites combines. On peut penser qu'il s'agit d'une sorte de « culture de travail » particulière à laquelle il est difficile d'échapper.

Mais ce n'est pas une raison pour laisser le champ libre à ces cowboys de la justice. Il est grand temps que l'Office des professions aille voir ce qui se passe au sein de la Chambre des huissiers — il est probable que l'on doive aller jusqu'à la mise en tutelle pour faire le grand ménage. Un coup d'oeil de la justice du côté des grands bureaux d'huissiers, au moyen d'une enquête en bonne et due forme, serait également bienvenue.

Et d'ici là, la Ville de Montréal, qui s'est joyeusement fait avoir pendant des années par les poseurs de sabots, devrait abandonner cette pratique barbare et trouver un autre recours, plus civilisé, contre ces grands criminels que sont les automobilistes distraits...

LA PRESSE ET VOUS

## Une place de choix à la recherche universitaire

**Depuis près de deux ans déjà, *La Presse*, grâce à son vaillant journaliste André Pratte, tente de faire partager à ses lecteurs ce qui se fait en travaux de recherche dans nos grandes institutions universitaires du Québec et d'ailleurs. Or, il s'y fait des choses de grande qualité en grande quantité.**

L'idée de consacrer une chronique régulière à la recherche universitaire est venue d'André Pratte lui-même, ex-chroniqueur à l'éducation. Il lui apparaissait y avoir une carence des médias en général face à ces multiples et importantes recherches.

Depuis février 1996, quelque 260 textes ont été publiés sur les différents aspects de la recherche universitaire dans notre quotidien, dont une quarantaine ont paru en première page. Dans plusieurs cas, les résultats de recherche étaient inédits, n'ayant jamais été publiés, même dans des revues spécialisées.

La chronique traite surtout des résultats de recherche dans des domaines aussi variés que la théologie, l'archéologie, l'urbanisme, la médecine, l'économie, l'histoire, la sociologie, la climatologie, la linguistique et la psychologie, les sciences humaines et sociales étant généralement ignorées par les médias.

Or, l'accent mis par *La Presse* et son chroniqueur Pratte sur la recherche universitaire vient d'être reconnu par le milieu. Une étude réalisée par le Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, et distribuée au cours d'un récent colloque, confirme à quel point la chronique « Recherche universitaire » fait de *La Presse* le journal de référence en ce domaine. Non seulement notre quotidien domine-t-il quant au nombre d'articles publiés, mais également par l'accent qui est prioritairement mis sur les résultats de recherche.

L'analyse sur « l'effort des journaux et des journalistes » porte sur un an, soit de juillet 1996 à juin 1997 inclusivement. Elle conclut que « c'est *La Presse* qui offre la couverture la plus considérable avec 248 articles », soit 48,1 % de tous les textes parus dans l'ensemble des quotidiens et magazines d'actualité sur la recherche universitaire, incluant *Le Devoir*, *Le Soleil*, *Le Droit*, *L'actualité* et *Voir*. « Cela s'explique en bonne partie par le fait que *La Presse* soit au Québec le seul quotidien doté d'un journaliste officiellement affecté à la recherche universitaire. »

L'étude ajoute : « À lui seul, André Pratte a signé au cours de la période étudiée plus de 80 articles principalement consacrés à la présentation de résultats de recherche. Cette performance est sans commune mesure avec celle des autres auteurs qui, pour les plus prolifiques, n'ont produit tout au plus que huit articles portant sur la recherche universitaire. »

La recherche québécoise est évidemment celle qui retient le plus l'attention des journalistes dans 60 % des cas. Loin derrière, on retrouve en deuxième position la recherche américaine ( 17 % ) et la recherche menée dans le reste du Canada ( 14 % ). Ainsi, dans notre journal, des recherches portant sur des sujets aussi variés que la langue artificielle des Klingons de *Star Trek*, la faillite du régime épargne-action ( REA ), les risques de la fumée de cigarette pour les non-fumeurs, l'origine des premiers habitants du territoire québécois, la solitude chez les personnes âgées, la découverte d'un discours d'Hitler jusque-là inconnu... et même une thèse sur Céline Dion ont fait l'objet d'autant d'articles.

De l'avis des responsables de l'étude sur « L'image publique de la recherche universitaire », dans l'ensemble l'image que renvoie la couverture journalistique est assez positive. Personne ne conteste la pertinence des investissememnts consentis par le public ou le privé et très rares sont les occasions où des doutes sont émis quant à la bonne utilisation des fonds publics. En fait, seuls les sommes consacrées aux congés sabbatiques des professeurs-chercheurs ont fait l'objet d'un commentaire accusateur dans un quotidien de Québec.

La plupart des journaux réservent un traitement assez équitable à l'ensemble des universités, c'est-à-dire que les médias pratiquent une « couverture » de presse correspondant au poids relatif de chacun des établissements dans la structure de la recherche universitaire québécoise.

Dans *La Presse*, 23 % des articles ont porté sur des recherches effectuées à l'Université de Montréal, 12 % à l'université Laval, 11 % par plusieurs chercheurs universitaires réunis, 9 % à l'Université du Québec à Montréal et à McGill, 8 % par le réseau de l'Université du Québec, 3 % à l'Université de Sherbrooke et 1 % à Concordia.

Encore là, pour le nombre d'articles parus spécifiquement dans les quotidiens et traitant de la recherche effectuée au Québec, *La Presse* se classe de loin en première position avec 57 % d'articles, suivie par *Le Droit*, d'Ottawa, avec 40 %, *Le Soleil*, de Québec, avec 35 %, *Le Devoir*, avec 30 %.

Si *La Presse* a décidé d'accroître sensiblement la couverture de la recherche universitaire, c'est qu'il y a dans ce vaste domaine d'activité intellectuelle quantité d'informations utiles et intéressantes pour diverses catégories de citoyens.

La recherche universitaire, surtout en sciences humaines et sociales, constitue aussi un outil majeur d'évolution sociale. Et c'est la responsabilité d'un quotidien comme le nôtre de participer, à sa façon, à cette évolution de la société québécoise.

**Claude MASSON**
**Éditeur adjoint**

# Une nouveauté: le meurtre altruiste



Lysiane GAGNON

«Vous avez agi de manière altruiste», a déclaré le juge Ted Noble à l'homme jugé coupable d'avoir assassiné sa fille handicapée, « mais vous avez tout de même enlevé la vie à un autre être humain... »

Savourons ce « tout de même » : bravo pour votre beau programme, M. Latimer, mais tout de même, il y a ce petit problème...

Voilà une grande première dans les annales judiciaires canadiennes : le concept de meurtre altruiste. À quand le meurtre sympathique, le meurtre aimable, le meurtre comique ?

Après ce jugement qui lui accordait le privilège d'une exemption constitutionnelle, Robert Latimer est condamné à une petite année en prison, suivie d'une année de réclusion dans le confort de son domicile, pour un meurtre qui devrait normalement le conduire en prison pour au moins dix ans.

Ah, mais évidemment, la vie d'une enfant gravement handicapée, ça ne pèse pas lourd, n'est-ce pas ? Le juge Noble est même assez admiratif devant le haut fait de Robert Latimer, qui a tué sa fille de 12 ans en l'empoisonnant au gaz, soi-disant pour lui épargner une vie de souffrances.

« La preuve a démontré », dit notre docte magistrat, « que la motivation de Latimer était uniquement basée sur l'amour et la compassion... »

Qu'en déduire ? Que les personnes qui consacrent leur vie à soigner, nourrir, langer et réconforter de très grands malades sont de fieffés idiots qui n'éprouvent ni « amour » ni « compassion » ?

Oui, que déduire de ce jugement scandaleux, sinon que n'importe qui peut décider, pour de belles et nobles raisons, que telle ou telle vie ne vaut pas la peine d'être vécue ?

Or, les hôpitaux pour malades chroniques sont remplis de gens qui sont comme l'était Tracy Latimer, et qui n'ont pas demandé qu'on les empoisonne au gaz. La majorité d'entre eux s'accrochent à la vie pour des raisons secrètes et magnifiques qui échappent aux observateurs. Parce que c'est la vie et qu'on n'en a qu'une, parce qu'il y a un sourire, un souvenir, un rayon de soleil, un air de musique, enfin je ne sais pas, mais le fait est qu'ils vivent et veulent vivre.

■■■

J'ai lu l'an dernier *Le scaphandre et le papillon*, ce bouleversant récit d'un homme réduit à l'état le plus abominable qu'on puisse imaginer. Journaliste dans la quarantaine, patron de presse hyperactif, du jour au lendemain un accident cérébral le jette du côté des morts-vivants. Il est entièrement paralysé, seule sa paupière gauche peut bouger. Horreur, il est parfaitement lucide.

Emprisonné dans un hôpital pour cas désespérés, il s'amuse de certaines choses, regarde ses enfants, ses photos, le soccer à la télé. Je ne dis pas qu'il est heureux, je dis simplement qu'il ne veut pas mourir. Grâce à un système de décodage compliqué ( chaque syllabe correspondant à tant de battements de paupière ), il réussit, avec l'aide de son éditeur, à écrire un livre. Il meurt, finalement, mais il n'a pas été, comme Tracy Latimer, mis à mort par un de ses proches.

■■■

Et si la compassion, ce mot si galvaudé, était un sentiment qui cachait autre chose ?

La psychanalyse, qui n'est plus une science jeune, a démontré que les raisons qu'on croit avoir pour poser tel ou tel geste ne sont pas toujours les raisons véritables. Il y a un phénomène classique qui s'appelle la « rationalisation », une construction mentale qui sert à cacher la motivation sous-jacente, inconsciente, de nos décisions.

Et si, donc, Robert Latimer avait éprouvé inconsciemment le désir de se débarrasser de cet éprouvant fardeau qui détruisait la vie familiale ? Si lui et sa femme s'étaient trouvés, tout simplement, à bout d'énergie ? Jamais ils ne se seraient admis à eux-mêmes de pareils sentiments. Il fallait une « rationalisation ».

Or, cette rationalisation, la société actuelle la fournit aisément. On parle de plus en plus de suicide assisté, d'euthanasie, on met l'accent sur la « compassion » plus que sur la responsabilité... Robert Latimer, être simple et plutôt fruste, a trouvé dans ce fatras de « pop philosophy » l'argumentation qui allait lui permettre d'assassiner sa fille sans éprouver trop de remords. Il y a 20 ans, un honnête fermier de la Saskatchewan n'aurait jamais eu l'idée du meurtre « par compassion ».

Robert Latimer a commis ce crime méticuleusement planifié, alors que toute la famille était à l'église ; au retour, tout le monde, la mère en tout cas, a fait semblant de croire à la thèse de l'accident.

On peut imaginer la scène où le mari dit à la femme : « Demain, tu pars à l'église avec les enfants, je m'occupe de tout. Le calvaire de Tracy sera terminé. » Le calvaire de Tracy... mais surtout leur propre calvaire. La femme ne dit rien — mais qui ne dit mot consent. Tracy a assez souffert... Voilà la rationalisation. Au fond du grand trou noir où gisent nos désirs les plus inavouables, il y a l'intérêt personnel et, dans ce cas, la souffrance des parents. C'est cela qui a mis fin à la vie de cette enfant. Pas ses souffrances à elle.

D'où, évidemment, l'inquiétude, ô combien légitime, des associations représentant les grands malades, devant ce jugement aberrant qui, hélas, servira de précédent — à moins que la Cour suprême n'en décide autrement... ce qui m'étonnerait, compte tenu de l'approche démagogique en vogue au sein de la magistrature.

Au Canada, maintenant, les juges gouvernent avec, dans leurs mains, une balance : d'un côté le Code criminel et leur propre jugement ; de l'autre, les sondages. Le plateau des sondages pèse plus lourd que l'autre, c'est tout à fait évident.

■■■

Si l'on reconnaît tant de circonstances atténuantes au crime de Robert Latimer, alors qu'on fasse pareil pour les autres meurtriers ! Le Canada a l'un des records d'Occident, quant à la longueur des sentences et au taux d'incarcération. Robert Latimer n'est pas un meurtrier si exceptionnel qu'on le dit.

Nombre de crimes passionnels sont inspirés par des sentiments qui sont tout aussi humains que ceux qu'allègue M. Latimer. Nombre de meurtriers agissent ( ou croient agir ) par amour, parce qu'ils ont été rejetés ou humiliés, etc. Nombre de meurtriers ont des excuses tout aussi valables que celles de Latimer : ils ont vécu des enfances d'enfer, dans la pauvreté et la violence familiale, ils sont sous-scolarisés, etc.

Le monde du crime est un épouvantable magma de frustrations profondes, d'aspirations brumeuses et de très grande misère émotionnelle, mais il reste qu'un meurtre est un meurtre, et que la semi-libération de Robert Latimer est un scandale absolu.

# Le ministère de Pinocchio!



Chantal Hébert

Dans *Tintin et les cigares du pharaon*, plusieurs personnages perdent subitement la boule après avoir été victimes de ce qu'Hergé décrit comme « le poison qui rend fou ».

Un fléau du même ordre doit sévir au ministère fédéral du Patrimoine. Comment expliquer autrement que les ministres qui s'y succèdent, depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, aient une telle propension à substituer la fiction aux réalités les plus évidentes ?

Qui ne se souvient pas de Michel Dupuy à qui le poste semblait avoir enlevé la capacité de distinguer le vrai du faux au point de nier l'existence de compressions en préparation à Radio-Canada ou celle de campagnes procanadiennes ciblées sur le Québec et avalisées publiquement par ses fonctionnaires ?



Sheila Copps

Dans son sillage, sa successeur Sheila Copps a réussi, cette semaine, à dénicher dans les données sur la langue du dernier recensement de quoi rétorquer au Bloc québécois que la situation était « pire » au Québec que dans le reste du Canada. Les conclusions de la ministre étaient assez inédites pour qu'il vaille la peine de passer au peigne fin les chiffres colligés par le recenseur fédéral.

■■■

Entre 1991 et 1996, la population anglo-québécoise a diminué de 0,7 %. Les francophones hors Québec, toutes provinces confondues, ont subi une baisse équivalente, soit 0,6 %. Mais les ressemblances s'arrêtent là.

Dans le premier cas, en effet, la statistique a été accueillie avec soulagement. C'est que, depuis le début des années 90, le Québec vit une période politique mouvementée qui a été ponctuée par deux référendums. Dans ce climat, plusieurs prédisaient que la communauté anglo-québécoise allait encore avoir rétréci considérablement. Certains parlaient même d'une minorité exsangue.

Ce n'est non seulement pas le cas, mais le recensement confirme que l'anglais au Québec peut compter sur des bouffées ponctuelles d'oxygène. À commencer par 140 000 allophones qui ont abandonné leur langue maternelle pour adopter l'anglais comme langue parlée à la maison. Dans le reste du Canada, ce phénomène dans le sens du français n'existe tout simplement pas. Dénicher une famille qui aurait substitué le français au chinois ou au serbo-croate autour de sa table de cuisine, c'est trouver l'aiguille dans la botte de foin.

Dans le même ordre d'idée, 66 % des allophones québécois se disent capables de s'exprimer en anglais et, par conséquent, de participer à la vie collective de la minorité anglophone. À l'extérieur du Québec, à peine un allophone sur vingt peut soutenir une conversation en français, un taux qui est figé depuis le début des années 90. L'anglais, enfin, fait du progrès trois fois plus vite dans les rangs des Québécois francophones que le français chez la majorité anglo-canadienne.

Depuis le début des années 90, le taux d'abandon du français comme langue d'usage a encore augmenté à l'extérieur du Québec. En Ontario, où la mise en place d'un réseau à peu près complet d'écoles françaises a précédé d'une demi-douzaine d'années la loi 101 au Québec, le taux d'abandon du français est à 40 %.

Entre-temps, au Québec, pour chaque Anglo-Québécois qui a cessé de parler anglais à la maison, un francophone a fait la démarche en sens inverse.

À Montréal, 280 205 personnes, soit l'équivalent d'une ville plus populeuse que la région métropolitaine de la capitale fédérale, ont déclaré aux recenseurs qu'elles ne connaissaient que l'anglais.

■■■

Évidemment, la myopie sélective de Mme Copps s'explique autrement que par un truc de bande dessinée. Si elle le voulait, la ministre verrait pas plus loin que le bout de son nez que son gouvernement est partie prenante à l'affaiblissement du français au Canada.

De tous temps, les francophones hors Québec ont dû obtenir à l'arrachée des droits de leurs gouvernements provinciaux. À cet égard, la période 91-96 n'a pas fait exception, même s'il y a eu de timides dégels ici et là. Mais en plus, à Ottawa, les choses se sont gâtées. Dans le cadre de sa lutte contre le déficit, le gouvernement Chrétien a réduit les moyens déjà étriqués des minorités de langue officielle. Non seulement leurs organismes ont-il été soumis au même régime minceur que tout ceux qui ont le malheur de dépendre de la générosité fédérale, mais les communautés minoritaires se sont souvent retrouvées en première ligne des autres compressions, d'ordre plus général.



Jean Chrétien

Les budgets réduits à la santé ont contribué à rendre problématique la survie d'institutions comme l'hôpital Montfort. Celles à l'éducation postsecondaire ont fragilisé les rares institutions de langue française existantes. Le régime d'austérité imposé à Radio-Canada a appauvri la programmation régionale qui était souvent la seule en français à être propre aux minorités.

Tout cela s'inscrirait dans un contexte regrettable mais quand même collectif, ( encore que pendant la même période, Ottawa a veillé à garder intacts les budgets destinés aux autochtones ) si ce n'est qu'en même temps, des ministres fédéraux faisaient le tour des provinces pour inviter les ténors francophones du reste du Canada à aller faire campagne contre la souveraineté au Québec, offrant même de mettre des fonds à leur disposition pour ce faire.

Ou que le ministère de Mme Copps engloutissait des millions dans un nébuleux organisme baptisé « Option Canada » sur lequel le gouvernement tient tellement peu à faire la lumière que le vérificateur général du Canada, Denis Desautels, commence à se demander s'il ne devra pas le traîner devant les tribunaux pour savoir à quoi l'argent des contribuables a servi.

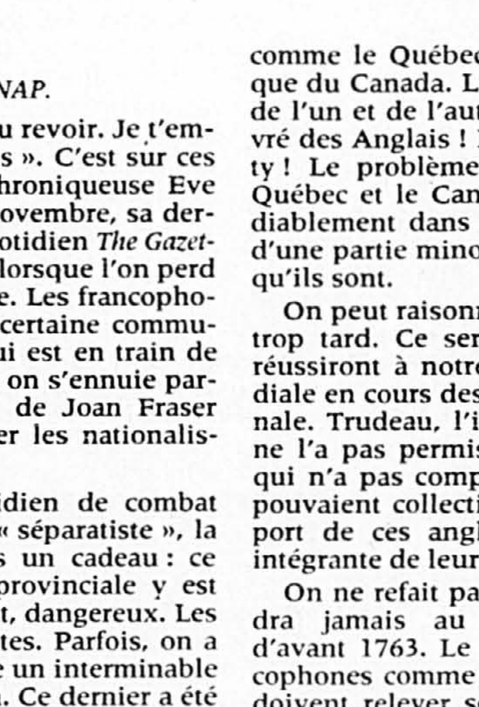
# La peur des Anglais

**CHRISTIAN DUFOUR**
*Avocat, l'auteur enseigne à l'ENAP.*

« Et bien, cher Montréal, au revoir. Je t'embrasse pour la dernière fois ». C'est sur ces mots en français que la chroniqueuse Eve McBride terminait, le 27 novembre, sa dernière chronique dans le quotidien *The Gazette*. C'est bien connu. C'est lorsque l'on perd les gens qu'on les découvre. Les francophones le réalisent avec une certaine communauté anglo-québécoise qui est en train de les laisser tomber. Comme on s'ennuie parfois de l'ancienne *Gazette* de Joan Fraser qu'aimaient tant vilipender les nationalistes !

Il faut dire que, quotidien de combat contre tout ce qui sent le « séparatiste », la nouvelle *Gazette* n'est pas un cadeau : ce qui vient de la capitale provinciale y est toujours absurde, menaçant, dangereux. Les titres sont biaisés, alarmistes. Parfois, on a un peu l'impression de lire un interminable article de William Johnson. Ce dernier a été remplacé par un insupportable macho du nom d'Andrew Coyne, qui a réponse à tout et pontifie à partir de Toronto. Parce que je ne veux pas devenir comme ces amis francophones qui vomissent Howard Stern tout en continuant à l'écouter à la radio, j'ai arrêté, il y a quelques mois, de lire la *Gazette* de façon régulière. J'y suis revenu sur la pointe des pieds, pour tomber sur les émouvants adieux de Mme McBride.

On retrouve le plaisir de lire quelqu'un qui connaît bien le Québec et la politique, un Don McPherson naviguant comme il le peut dans la tempête, l'air désabusé, un peu amer, inquiet. De temps en temps, Gretta Chambers nous gratifie de ses analyses nuancées et enracinées dans l'histoire. On trouve aussi dans la *Gazette* beaucoup de collaborations de l'extérieur de Montréal et de la province, des textes étrangement désincarnées, comme hors de l'espace et du temps. Mais au-delà de la détérioration de ce qui fut un grand journal, c'est la peur des Anglais qui frappe. Un manque total de confiance à l'égard de cette majorité francophone qui leur a fait le coup du 49,5 %.



Christian Dufour

Nul doute que pour les anglophones, la lecture quotidienne de leur journal est devenue une épreuve. Car ils y trouvent chaque jour la déprimante confirmation que leur communauté est victime d'une persécution systématique et voulue par les nationalistes et le gouvernement québécois. Dans ce contexte, le mouvement partitionniste aurait des allures de sain refus de l'impuissance, s'il n'était irrémédiablement porteur de dérapage ethnique. Pratiquement inconnu au sein de la majorité francophone, Raymond Villeneuve et ses vigilantes fascistes, qui prêchent la violence pour contrer les partitionnistes, expriment maintenant pour les anglophones une facette importante du Québec français. La semaine dernière, on a trouvé un cocktail Molotov éventé... Quelle sera la prochaine étape ? Stéphane Dion, qui a ouvert le bal, doit répondre à cette question-là.

La peur des Anglais — celle qu'ils ont de nous et celle que nous avons d'eux — prend manifestement de plus en plus de place. Dans le fond, c'est le vieil abcès qui crève, le différend franco-anglais jamais réglé qui revient à la surface. Car, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, l'Anglais reste au coeur de l'identité québécoise, comme le Québec reste le cour géographique du Canada. L'on rêve de se débarrasser de l'un et de l'autre : le Québec enfin délivré des Anglais ! Le Canada enfin un ! Unity ! Le problème est évidemment que le Québec et le Canada se détruisent irrémédiablement dans ce processus de négation d'une partie minoritaire mais centrale de ce qu'ils sont.

On peut raisonnablement penser qu'il est trop tard. Ce seront d'autres peuples qui réussiront à notre place la mutation mondiale en cours des identités de nature nationale. Trudeau, l'idéologue antinationaliste, ne l'a pas permis, ni Parizeau le balourd, qui n'a pas compris que les Québécois ne pouvaient collectivement gagner sans l'apport de ces anglophones qui font partie intégrante de leur identité.

On ne refait pas l'histoire ; on ne reviendra jamais au Québec franco-français d'avant 1763. Le défi des Québécois, francophones comme anglophones, celui qu'ils doivent relever sous peine d'une autodestruction déjà commencée, c'est de changer pour l'avenir la relation entre le Québec et le Canada. Les souverainistes doivent accepter enfin le Canada ; les fédéralistes doivent accepter une fois pour toutes que le Québec restera séparé du reste du pays.

On jase, on jase. Pendant ce temps là, la dérive ethnique s'accentue à Montréal sans que l'on n'y puisse grand chose. Ceux qui pourraient agir jettent de l'huile sur le feu pour battre les « séparatistes ». Le premier ministre Jean Chrétien s'étonne que les non-francophones au Québec fêtent ce 24 juin qu'il veut réserver aux Canadiens français ; Stéphane Dion nous dit qu'il existe plusieurs peuples ici. Vive le groupe ethnique canadien-français ! On veut nous faire oublier que les Québécois vivent en Amérique du Nord, où les groupes ethniques sont par définition voués à l'assimilation.

Bien sûr, la majorité francophone ne passera pas comme ça au collimateur. À Montréal, ce seront les Anglo-Québécois qui feront en partie les frais de l'opération, comme c'est déjà le cas. C'est pourquoi le principal enjeu auquel fait face le Québec de l'an 2000 est de ne pas se laisser réduire à une ethnicité profondément destructrice de tout ce qu'il est.

L'identité québécoise doit rester moderne, inclusive des non-francophones, sinon la Révolution tranquille n'aura servi à rien ; elle sera abattue pan par pan. On revient à ce concept d'une société distincte majoritairement francophone, qui n'était pas seulement canadienne-française et qui incluait les non-francophones. Ceux-là mêmes qui n'avaient pas saisi à l'époque l'importance de Meech n'ont pas manqué, l'autre jour, de faire des gorges chaudes de l'idée d'un référendum sur autre chose que la souveraineté.

Désolé, mais l'ironie ne suffira pas à empêcher que l'énergie collective du nationalisme québécois se retourne implacablement contre nous. Il faut canaliser cette énergie vers un but réalisable, qui soit dans l'intérêt de tous les Québécois.

Comment articuler sur le plan politique le refus de la dérive ethnique, comment affirmer la modernité québécoise en relation avec le Canada ? Chose certaine, cela fera bien des deuils à faire pour bien du monde, anglophones comme francophones, fédéralistes comme souverainistes.

Plus

# Deux révolutions de front dans la région d'Ottawa



Gérald LeBlanc

Ce n'était pas sur la colline parlementaire, mais ailleurs à Ottawa, qu'on braquaient les projecteurs ces derniers temps.

Jeudi dernier, Willy Bagnell, qui avait sorti la chambre de commerce de la morosité, démissionnait, après avoir accepté les avances d'une policière déguisée en prostituée. Rectitude politique oblige : il ne pouvait plus diriger un syndicat de gens d'affaires.

Cette semaine, ce sont les 87 élus municipaux de novembre qui ont été assermentés. Deux nouveaux noms retiennent l'attention : Jim Watson, le maire d'Ottawa, et Bob Chiarelli, le président de la communauté urbaine ou municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, une agglomération de 721 130 habitants.

Le personnage important, ce n'est pas Jim Watson, qui souhaite être le dernier maire de la capitale, mais Bob Chiarelli, un *back-bencher* de Queen's Park qui a délogé Peter Clark, très efficace mais trop discret pour le jeu de la politique.

La communauté urbaine dirige déjà la plupart des dossiers importants. C'est la première révolution. Alors qu'à Toronto, on a aboli la communauté urbaine pour ne faire qu'une seule ville, à Ottawa, on garde les villes mais le vrai pouvoir passe au gouvernement régional.

La deuxième révolution, dont nous parlons ci-dessous, c'est qu'Ottawa n'est plus la ville d'un seul employeur, une ville de compagnie où l'État fédéral fournissait tous les emplois directs. Il est en voie d'être délogé par les technologies de pointe : Nortel, Newbridge, Mitel, Corel, Fitel et consorts.

### Des villes sans pouvoir

Comment expliquer que le gouvernement Harris ait toléré l'évolution tranquille à Ottawa alors qu'il imposait la révolution brutale à Toronto ?

Caroline Andrew, la doyenne de la faculté des sciences sociales à l'Université d'Ottawa, fournit deux explications : il y avait moins d'argent à récupérer à Ottawa et Queen's Park ne voulait pas revivre les soubresauts de la fusion forcée de Toronto.

De toute façon, la fusion est en quelque sorte déjà faite à Ottawa, mais sous un autre modèle. Mme Andrew fournit des chiffres révélateurs : du 1,445 milliard de dollars de taxes municipales, 966 millions sont dépensés par le gouvernement régional, soit 67 % du total.

Alex Munter, conseiller régional de Kanata, capitale de la haute technologie, ajoute que ce sera 80 % à partir de janvier 1998, alors qu'entrera en vigueur le nouveau partage de responsabilités décrété par Queen's Park. Avec 80 % de l'argent, le gouvernement régional fournira 80 % des services : police, transport en commun, affaires sociales, ambulances, eau potable, égouts...

Que reste-t-il aux villes ? Le zonage, les pompiers, les bibliothèques, les petits parcs et les loisirs. C'est un peu comme si elles étaient devenues des conseils de quartier.

« Les villes gardent les outils utilisés par une petite communauté pour se définir. C'est une question d'identité communautaire à laquelle tiennent les gens », résume M. Munter.

Il faut aussi ajouter que les villes faisaient encore souvent les manchettes alors que le conseil régional, dirigé comme une entreprise par Peter Clark, restait dans l'ombre. Tout ça pourrait changer avec un politique traditionnel comme Bob Chiarelli.

### Dix scénarios sur la table

Le gouvernement Harris, qui doit récupérer l'argent requis pour financer ses baisses d'impôt sur le revenu, a laissé un moment de répit aux gens d'Ottawa.

On a mis sur pied un comité de treize sages, qui tiendra des audiences publiques et publiera, en juin, un rapport sur les nouvelles structures municipales de la région.

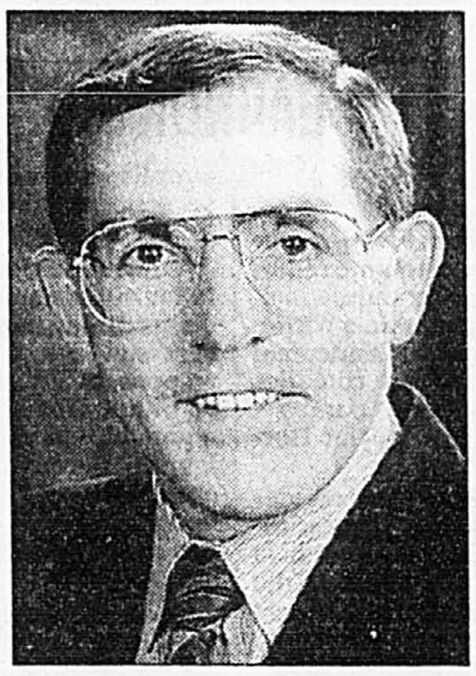
« Une douzaine de scénarios ont déjà circulé et il nous faudra fournir un modèle d'intendance pour la région », explique Diane Deslauriers, vice-présidente du comité de sages.

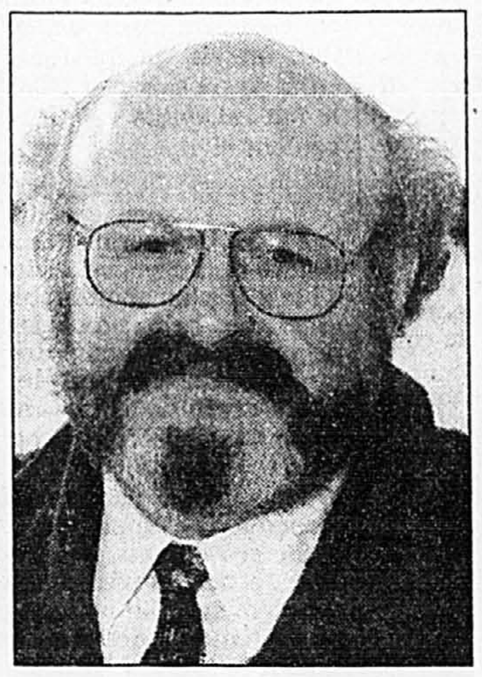
Un modèle qui devra recevoir l'aval de Queen's Park, qui veut moins de politiciens dans le paysage, y voyant l'assurance d'une réduction des coûts des services publics.

On parle surtout de deux scénarios : la création d'une mégalopole, appuyée par la ville d'Ottawa mais rejetée par toutes les autres ; le maintien de deux niveaux de gouvernement, la ville et la communauté urbaine, en diminuant le nombre d'acteurs.

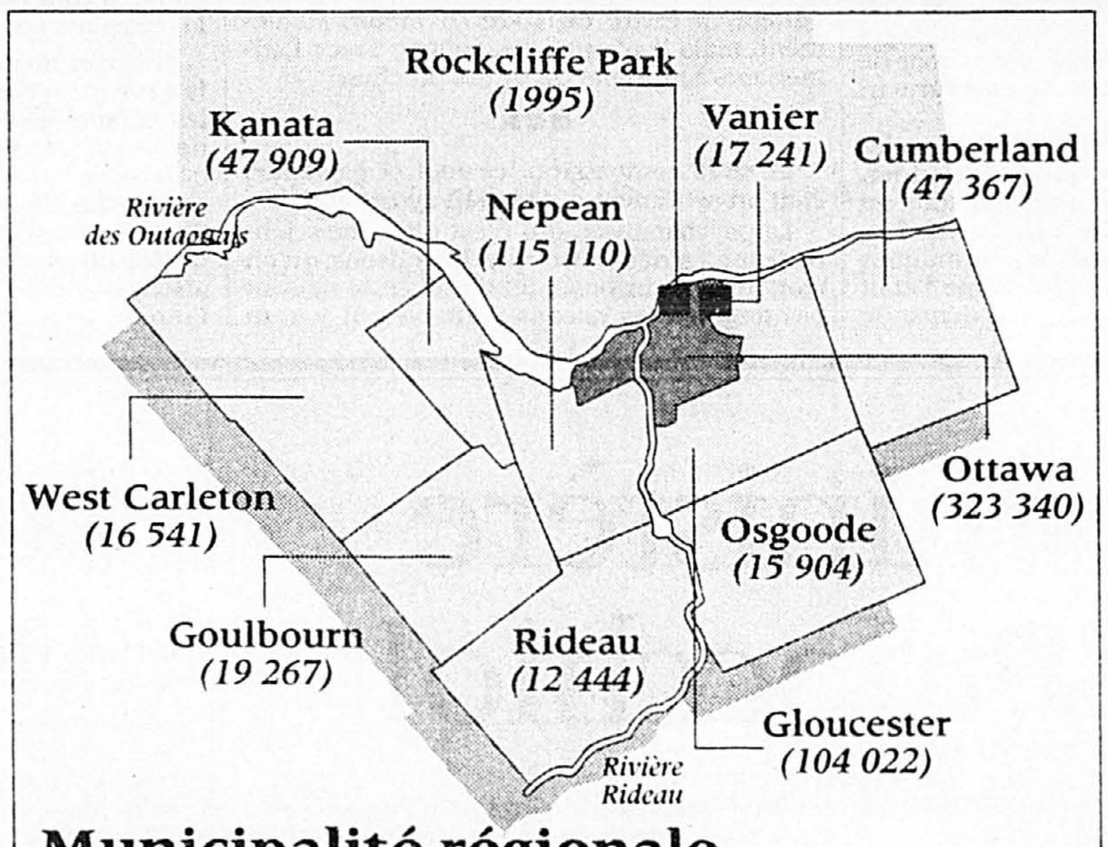
On parle de fusion entre Cumberland et Gloucester, ce qui permettrait la réunification de la communauté d'Orléans, entre Nepean et Kanata, les fiefs technologiques de l'Ouest, et entre les cantons ruraux ( Carleton, Goulbourn, Osgoode et Rideau ) qui occupent le gros du territoire, avec seulement 60 000 habitants.

Quoi qu'il advienne, on peut dire que la plus importante révolution a déjà eu lieu : la région est maintenant administrée par un gouvernement régional de 18 conseillers et d'un président, tous élus au suffrage universel.










Infographie *La Presse*

**En haut, Bob Chiarelli, le président de la communauté urbaine ou municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, Willy Bagnell, qui avait sorti la chambre de commerce de la morosité, et Jim Watson, le maire d'Ottawa.**

**«Il faut espérer, dit le maire Guy Cousineau, que la solution apportée à Montfort (en bas, photo de manif pour garder l'hôpital francophone ouvert), qui sera intégrée au méga-hopital d'Ottawa, aidera à y penser deux fois. On va essayer par tous les moyens de garder intacte la réalité de Vanier.»**




PHOTOS PC

# Ottawa supplanté par Kanata

On connait le drame qui frappe les villes de compagnie quand l'employeur unique ferme ses portes ou réduit ses activités.

À Ottawa, les emplois fournis par le gouvernement fédéral sont passés de 87 400 à 72 825, de 1976 à 1996. On prévoit qu'il n'en restera que 66 000 en l'an 2001.

Près de 15 000 emplois perdus en 20 ans, c'est énorme. Sauf que ces pertes ont été largement compensées par les emplois dans la haute technologie, qui sont passés de 8 405 à 41 000. L'on prévoit qu'ils atteindront 63 000 en l'an 2001.

Ce qui fait dire à Gilles Paquet, économiste à l'Univesité d'Ottawa, que la région est en meilleure santé qu'il y a 20 ans, « moins somnolente et plus vibrante », « moins fragile et débarrassée du carcan de l'employeur unique. »

Au secteur de la haute technologie, il faut, selon le professeur Paquet, ajouter le secteur du lobbying et de la consultation de tout ordre, en partie alimenté par la sous-traitance du gouvernement fédéral.

Il signale le groupe conseil Deloitte & Touche, dont le bureau multilingue d'Ottawa vient d'effectuer la restructuration financière de l'État du Kentucky.

Son collègue Jeffrey Roy parle d'un passage d'une capitale à l'autre : « Si Ottawa était le siège du gouvernement fédéral, Kanata est devenue le siège des industries de pointe, un pôle ontarien comparable à Waterloo et Mississauga. La région est cependant encore fragmentée entre le passé, à Ottawa, et le futur, à Kanata. »

Le conseiller régional Alex Munter souligne, de son côté, le va-et-vient des habitants de la région : « Beaucoup de mes électeurs de Kanata travaillent pour le fédéral à Ottawa et les employés de nos industries de pointe viennent des quatre coins de la région. »

Ils viennent même de l'autre côté de la rivière des Outaouais, comme le souligne Maurice Saint-Germain, un autre économiste de l'université d'Ottawa.

« En 1991, rappelle-t-il, tout près de 50 000 Québécois travaillaient du côté ontarien : 17 000 au gouvernement fédéral et 30 000 dans les secteurs parapublic et privé. C'est sans doute encore sensiblement la même chose. En sens inverse, environ 18 000 Ontariens travaillent au Québec, dont 11 000 pour le fédéral. »

Selon M. Saint-Germain, il existe un petit secteur de haute technologie à Hull, environ 2 000 emplois contre les 41 000 du côté ontarien. « Le niveau de vie est plus bas et le taux de chômage plus élevé du côté québécois », ajoute-t-il.

On vient de décider d'ajouter une voie sur le pont Champlain, qui enjambe la rivière des Outaouais, reliant le Québec et l'Ontario. Pour les travailleurs, mais aussi pour les joueurs du Casino de Hull, les buveurs de bière ontariens qui visitent nos dépanneurs durant les week-ends et les amateurs de danseuses nues, dont les établissements québécois s'affichent surtout en anglais.

# Le spectre de Montfort plane sur Vanier

**À Ottawa, comme à Montréal, les Anglais s'installaient à l'ouest et les Français à l'est, dans le quartier Côte-de-Sable, le long de la rue Rideau, qui se prolongait sur le chemin de Montréal, où se trouve, pour un peu de temps encore, l'hôpital Montfort.**

C'est là qu'ont été érigés les villages francophones de Vanier et Orléans. Cette dernière n'a pas résisté à la vague d'urbanisation et a été englobée dans deux villes de banlieue. Même si ce n'est plus une ville, les gens disent toujours qu'ils habitent Orléans, dont la communauté pourrait être à nouveau réunie par la fusion des villes de Gloucester et Cumberland.

Quant à Vanier, une petite ville de 17 000 habitants enclavée dans la ville d'Ottawa, elle est toujours francophone, plus à 90 % comme il y a 20 ans mais encore à 65 %, selon Guy Cousineau.

Comme le maire Cousineau, les quatre conseillers y sont francophones et tout se déroule en français au conseil municipal, alors que l'anglais s'est imposé dans le reste de la région.

« Si l'on fusionne avec Ottawa, ce sera la fin de nos délibérations en français, la fin de la seule ville francophone de la région. C'est inquiétant, surtout que la préservation du français n'est pas une priorité dans la restructuration décrétée par le gouvernement Harris », avoue le maire Cousineau.

« Il faut espérer, ajoute-t-il, que la solution apportée à Montfort, qui sera intégrée au grand hopital d'Ottawa, aidera à y penser deux fois. On va essayer par tous les moyens de garder intacte la réalité de Vanier. »

Le nouveau député fédéral d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, connaît bien le dossier puisqu'il fut longtemps chef de cabinet de Peter Clark. « Il faut, dit-il, aller au devant des coups et négocier tout de suite la préservation du caractère français de Vanier. La quête de l'efficacité à tout prix ne doit pas se faire aux dépens de la communauté francophone. »

La région d'Ottawa comptait 721 130 habitants en 1996, dont 17 % de langue maternelle française, sans compter les quatre pour cent qui ont réclamé deux langues maternelles.

Statistique Canada fonctionne avec une unité de recensement regroupant deux sous-régions : l'ontarienne et la québécoise, qui compte près de 220 000 habitants, dont 200 000 dans les trois villes de Aylmer, Gatineau et Hull.

Les tentatives de fusion, appuyées par Hull, ont avorté, en raison de l'opposition de Gatineau, en pleine croissance avec ses 117 000 habitants, et de Aylmer, où les anglophones craignent d'être noyés dans un grand tout francophone.

Il y a une communauté urbaine de l'Outaouais québécois, qui a cependant beaucoup moins de pouvoir que le gouvernement régional dirigé par Bob Chiarelli.

# Faut-il un régime de « no fault » pour les médecins ?



Jean-François Bégin

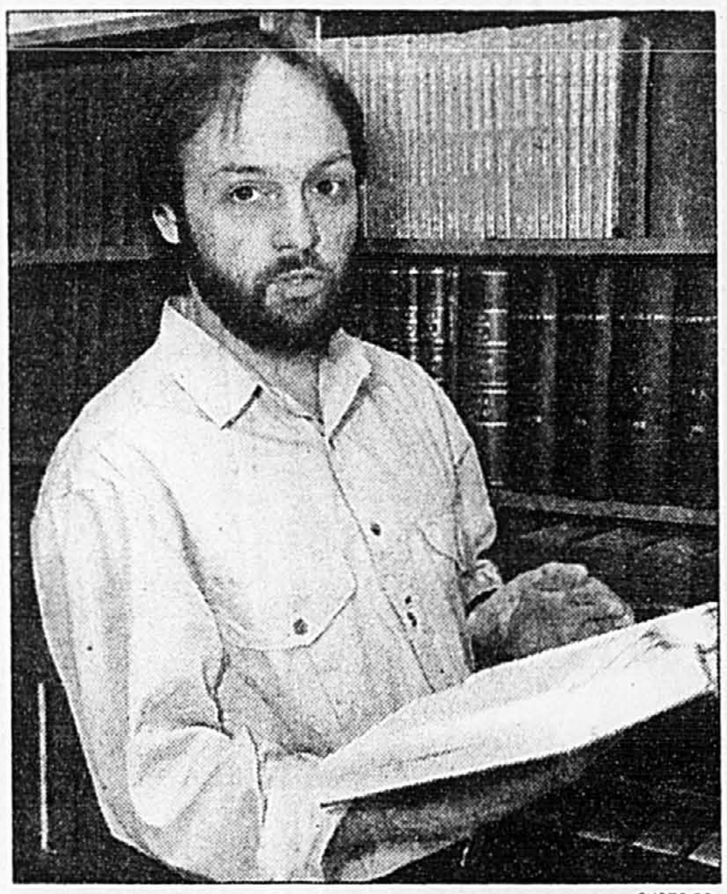


PHOTO PC

**«Le problème fondamental des victimes, c'est de prouver la faute dans un domaine extrêmement technique », estime Daniel Gardner, qui enseigne la responsabilité civile à la faculté de droit de Laval.**

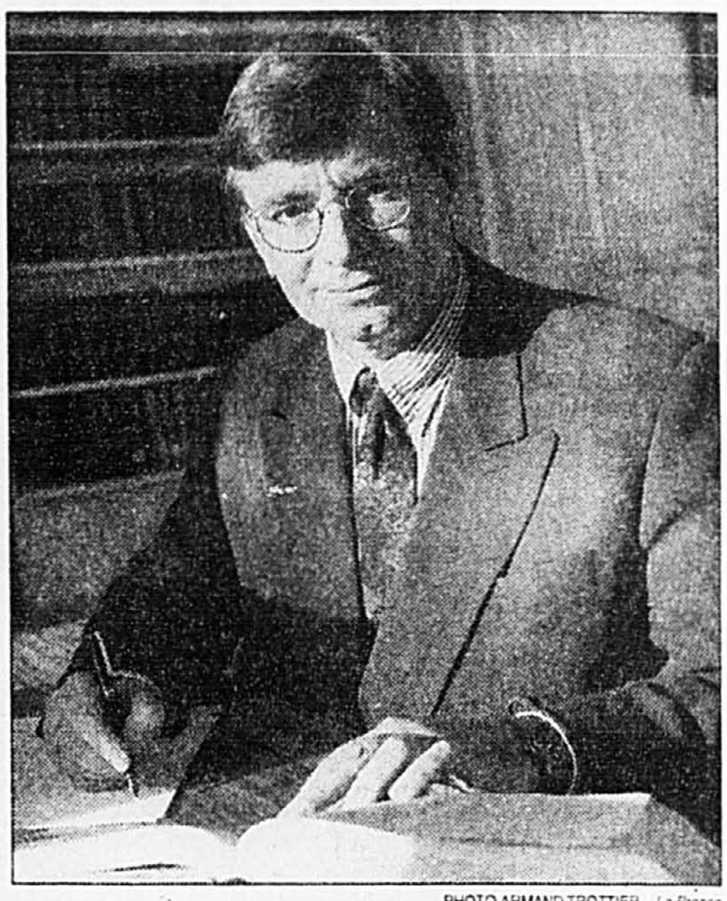


PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse*

**Le professeur Pierre Deschamps suggère de créer une structure informatique qui permette le partage de l'information sur les complications qui surviennent dans le cadre de la pratique médicale.**

Dans son rapport, le juge Horace Krever propose de créer un régime d'indemnisation sans égard à la faute au profit des victimes du sang contaminé, laissant entendre au passage qu'un tel système pourrait aussi s'appliquer à tous les patients ayant subi un préjudice dans la prestation de soins de santé.

Cette suggestion survient au moment même où l'Association canadienne de protection médicale (ACPM), la mutuelle d'assurance qui défend les intérêts de l'immense majorité des médecins du pays, réclame une réforme du régime de responsabilité civile, basé sur la preuve d'une faute.

Selon les dirigeants de l'ACPM, des changements majeurs s'imposent pour éviter la crise que menace de provoquer la hausse vertigineuse des primes d'assurance-responsabilité des médecins, produit de l'accroissement des sommes versées par les tribunaux aux victimes d'erreurs médicales. De six millions en 1982, les compensations totales versées par l'ACPM sont ainsi passées à 65 millions en 1995 et à 101 millions en 1996. Déjà, les obstétriciens québécois, dont la rémunération, comme celle de tous les médecins de la province, est plafonnée, menacent de faire la grève des accouchements si Québec n'accepte pas, entre autres, de leur rembourser environ 80 % de leur prime fixée à plus de 29 000 $ pour 1998 — une hausse de 6 000 $ par rapport à l'année en cours.

**Le système actuel prive probablement d'indemnités un nombre important de patients victimes d'un préjudice.**

À la fin octobre, alors qu'elle faisait part publiquement de ses inquiétudes, l'ACPM a discrètement mis de l'avant une proposition de réforme qui, tout en maintenant le système de droit commun que l'on connaît actuellement, limiterait les sommes pouvant être octroyées par les tribunaux aux patients qui poursuivent leur médecin. Elle entend en discuter avec les gouvernements et les associations de médecins dans les prochains mois.

Mais d'autres observateurs se demandent s'il ne vaudrait pas mieux envisager un changement plus radical : l'instauration d'un système de « no fault » dans le domaine médical, comme le Québec en a déjà, notamment, en matière d'accidents d'automobile, d'accidents du travail et de préjudices liés à la vaccination.

Dans son rapport, le juge Krever effleure cette possibilité : selon lui, « il est difficile de traiter l'indemnisation des préjudices liés au sang différemment des autres préjudices liés à des soins de santé. » Il n'en dit toutefois pas davantage sur la question, qui déborde de son mandat.

### Un problème d'accessibilité

Un régime de « no fault » est-il souhaitable en matière médicale ? François Tôth, professeur à la maîtrise en droit de la santé à l'Université de Sherbrooke, pense que oui.

« Notre système judiciaire est carrément inaccessible pour les gens de la classe moyenne, tranche-t-il. Et c'est encore plus vrai dans les litiges en responsabilité médicale, où le recours à des experts est une nécessité absolue. »

Et coûteuse, ajoute-t-il, donnant l'exemple de l'affaire du chirurgien Yves Prat, condamné en octobre à verser près de deux millions à une patiente qu'il avait opérée en 1976. « La victime a reçu une note de 120 000 $ uniquement pour les frais d'experts. Il n'y a pas beaucoup de Québécois qui sont capables de se payer ça. »

En fait, « le problème fondamental des victimes, c'est de prouver la faute dans un domaine extrêmement technique », estime Daniel Gardner, qui enseigne la responsabilité civile à la faculté de droit de l'Université Laval.

Il faut dire que l'ACPM défend les intérêts de ses membres avec la dernière des énergies. En 1996, les frais d'avocats et d'experts-conseils engagés pour le bénéfice de ses quelque 56 000 membres se chiffraient à près de 67 millions de dollars. Quant au fonds de réserve, il dépasse maintenant 1,4 milliard, selon le vice-président de l'ACPM, le docteur André Duranceau. Pour le citoyen ordinaire, aux ressources limitées, poursuivre un médecin et, surtout, se rendre au bout de la poursuite, c'est un peu David contre Goliath.

Résultat, le système actuel prive probablement d'indemnités un nombre important de patients victimes d'un préjudice. En 1990, un rapport remis à la Conférence des sous-ministres de la Santé (rapport Pritchard) estimait ainsi que moins d'un dixième des patients qui pourraient intenter des poursuites sont effectivement indemnisés par les tribunaux.

### Prévention ou non ?

Pour ses défenseurs, le régime de responsabilité civile basé sur la faute doit continuer à s'appliquer dans le domaine médical, car lui seul, par la crainte qu'il inspire, peut forcer les médecins à faire preuve de tout le soin requis dans le traitement de leurs patients.

C'est la conclusion à laquelle en venaient les membres du comité Pritchard. Tout en suggérant eux aussi la création d'un régime « no fault » pour les préjudices graves, ils proposaient de maintenir le recours de droit commun, car « la qualité des soins de santé dispensés par nos médecins et les établissements de santé est supérieure à ce qu'elle serait s'il n'y avait aucune possibilité de mettre en jeu leur responsabilité. »

**«Sachons ce qui se passe au Québec et ensuite on pourra regarder quels programmes on peut développer...»**

Une opinion que partage Jean-Pierre Ménard, un avocat montréalais spécialisé en responsabilité médicale. « Les poursuites ont un effet préventif, estime-t-il, elles sont vraiment ce que les médecins craignent le plus, soit qu'un tiers porte un jugement sur leur pratique. »

Le professeur Gardner n'est pas d'accord. Selon lui, non seulement le système actuel ne force aucunement les médecins à être sur leurs gardes, il les déresponsabilise, parce qu'un médecin poursuivi à plusieurs reprises ne paie pas un sou de plus pour être assuré qu'un collègue dont les patients n'ont jamais eu à se plaindre.

« Présentement, on croit que le système de responsabilité civile remplit un rôle de prévention, alors que des cas comme celui du docteur Paul Giguère (un oto-rhino-laryngologiste de Québec poursuivi à 15 reprises en 15 ans) sont des exemples patents que ce n'est pas le cas, parce que ça ne s'applique qu'a posteriori. »

Selon M. Gardner, un système d'indemnisation sans égard à la faute, jumelé à une accentuation des sanctions disciplinaires et pénales à l'égard des médecins et à un meilleur suivi des actes médicaux ayant entraîné un préjudice, permettrait non seulement de mieux compenser les victimes, mais aussi de jouer le rôle préventif que l'on attribue à la responsabilité civile.

### Est-ce faisable ?

Malgré tout l'attrait qu'il peut exercer, le système d'indemnisation sans égard à la faute laisse planer de nombreuses interrogations : quels sont les préjudices qui seraient couverts ? Qui aurait droit aux indemnités — la victime uniquement, ou ses proches également ? Quel serait le processus d'indemnisation ? Combien coûterait un tel système ?

« Personne n'a trouvé la pierre philosophale dans ce domaine-là, note Me Ménard. Il n'y a pas d'étude qui a été faite sur l'ampleur de la demande au Québec. Avec l'assurance-automobile, on savait à peu près à quoi s'attendre en terme de nombre d'accidents, on avait des chiffres bien précis. Ce n'est pas le cas en responsabilité médicale. »

D'autres, comme le professeur Pierre Deschamps, du Centre de recherche en droit privé et comparé de l'Université McGill, estiment qu'il faudrait d'abord s'occuper d'avoir une meilleure gestion des risques avant de penser à chambarder tout le système d'indemnisation.

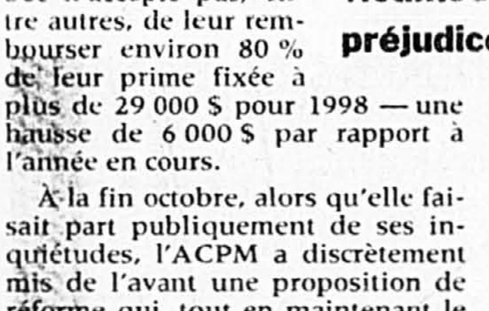
Le Centre de recherche a déjà une banque de données, appelée Rémédhos, dans laquelle sont répertoriées toutes les poursuites en responsabilité médicale intentées au Québec entre 1968 et 1985. Il suffirait de la mettre à jour pour avoir un portrait exact des poursuites dans la province, que l'on ne possède pas actuellement, l'ACPM ne fournissant que des données à l'échelle nationale.

Me Deschamps suggère aussi de créer une structure informatique permettant le partage, entre les médecins et les établissements hospitaliers, de l'information sur les complications qui surviennent dans le cadre de la pratique médicale. «Sachons ce qui se passe au Québec et ensuite on pourra regarder quels programmes on peut développer de concert avec les médecins pour contrôler les risques dans chaque spécialité. »

Reste à savoir quelles sont les intentions du ministère de la Santé. Interrogé cette semaine, le porte-parole de Jean Rochon, Martin Caillé, a déclaré qu'il n'existait pour le moment aucune orientation ministérielle au sujet du « no fault ». Il a toutefois ajouté que cela pourrait être abordé avec les autres ministres de la Santé.

# Une chance en or pour la CAI

## *L'occasion de refaire sa crédibilité ou de ternir irrémédiablement sa réputation*



Katia Gagnon

*du bureau de* La Presse
QUÉBEC

En confiant à la Commission d'accès à l'information le délicat mandat d'enquêter sur des violations au secret fiscal qui auraient pris place au sein même de son cabinet, le premier ministre Bouchard a braqué les projecteurs sur un organisme, qui, après quinze ans d'existence, demeure méconnu du grand public et dont les travaux ne cessent de susciter la critique.

Pusillanimité des recommandations, incohérence des décisions, incompétence des enquêteurs, timidité de l'opposition face aux décisions gouvernementales : les spécialistes consultés par *La Presse* ne mâchent pas leurs mots pour pourfendre les actions de la Commission. Et au premier plan, figure un constat inquiétant. À l'heure des inforoutes, des cartes à puces et des couplages de banque de données, la population ne connaît toujours pas l'organisme qui est censé défendre la confidentialité de sa vie privée.

En effet, un sondage réalisé par la Fédération nationale des associations de consommateurs indique que moins d'un pour cent des répondants s'adresseraient à la CAI pour résoudre un problème concernant la protection de leur vie privée. Bref, les Québécois ne sont pas plus informés aujourd'hui de leurs droits à ce chapitre qu'il y a quinze ans, au moment de la naissance de la Commission, estime Marie Vallée, porte-parole de la fédération.

« Ça sert à quoi d'être des pionniers avec une loi si les gens ne savent même pas qu'elle existe ? » lance-t-elle. La Commission reçoit tout de même plus de 2 000 appels par mois du grand public : deux préposés sont chargés à temps plein de répondre aux questions des citoyens et, plus rarement, d'enregistrer des plaintes, qui se soldent par une enquête. Depuis quinze ans la Commission a réalisé 1 200 enquêtes, soit une centaine par année.

### Trois chapeaux

Mais au contraire du protecteur du citoyen, par exemple, dont chacune des interventions est très médiatisée, les rapports annuels du président de la CAI, Paul-André Comeau, n'ont que peu d'écho dans le grand public. Pourquoi ? Question de culture, croit M. Comeau, qui souligne qu'au Canada anglais, les rapports de son homologue fédéral sont très suivis par la presse et, partant, bien connus du public.

Mais pour d'autres, c'est la structure même de la Commission qui pose problème. « La Commission a un rôle de tribunal, d'enquête, a une fonction conseil et réglementaire. Ça fait beaucoup de chapeaux sur la même tête, pour autant qu'il y en ait une », juge Pierrot Péladeau, chercheur à l'Institut de recherche clinique de Montréal et spécialiste des questions de protection de la vie privée.

Pour lui, le fait que la Commission soit un tribunal empêche le président d'être aussi revendicateur qu'il devrait normalement l'être. M. Comeau devrait, en conséquence, éviter de siéger comme juge pour adopter le rôle d'ombudsman de la vie privée. « Il faut libérer le droit de parole de la Commission pour qu'elle assume un leadership dans le domaine. Il faut une direction forte, militante et agressive puisqu'il va falloir devenir de plus en plus proactifs avec le développement de nouvelles technologies », croit M. Péladeau.

Le président de la CAI, lui, n'est pas de cet avis. « Il faut mettre en place des chiens de garde plutôt que de réagir devant les dégâts. Une fois que le dossier est rendu public, comme ça se passe avec le protecteur du citoyen, le mal est fait. Intervenir après, ce n'est pas suffisant en matière de protection de la vie privée. Lorsque la confidentialité est violée, des torts irréparables ont pu être causés à des citoyens », rétorque-t-il. D'après lui, la Commission doit continuer de jouer un rôle essentiellement préventif.

Mais joue-t-elle ce rôle adéquatement ? Lors du débat autour du projet de loi 32, il y a un an et demi, projet qui autorisait le gouvernement à coupler des banques de données, une des atteintes les plus directes à la protection de la vie privée, le protecteur du citoyen a dû venir à la rescousse de la CAI pour arracher certains compromis au gouvernement. « C'est le protecteur du citoyen qui a dû déchirer sa chemise pour défendre une loi qui n'est même pas la sienne », souligne Pierrot Péladeau. La CAI « est souvent prise entre l'arbre et l'écorce avec un gouvernement qui s'accorde lui-même des passe-droits », renchérit Marie Vallée.

### Les enquêtes

Et c'est sans compter les lacunes du service d'enquête de la CAI, souligné par de nombreux intervenants, qui se retrouve, avec le mandat confié par le premier ministre, directement sous les feux de la rampe. Plusieurs avocats spécialistes de la question de la vie privée, qui préfèrent garder l'anonymat, s'entendent pour dire que les enquêtes sont bâclées, souvent réalisées de façon informelle, au téléphone, parfois sans même entendre le plaignant. Le même enquêteur rend parfois des décisions contradictoires dans des cas tout à fait similaires. « C'est clair : la main gauche ignore ce que la main droite fait », tranche Marie Vallée.

Et les suites des enquêtes laissent aussi à désirer, souligne-t-on. Depuis sa création, la CAI n'a intenté des poursuites qu'une seule fois, et n'a jamais imposé d'amendes à quiconque. Les noms des entreprises fautives sont souvent expurgés des rapports, si bien qu'après six ou huit mois d'attente, un plaignant obtient un rapport un peu surréaliste, où la Commission recommande à l'entreprise X de poser telle action. Fait-on preuve d'une trop grande timidité ?

« De nos jours, la peine capitale de congédiement pour un employé qui est reconnu coupable d'avoir violé les règles de confidentialité est déjà lourde de conséquences », plaide le président de la CAI, qui estime, sans toutefois avoir de statistiques précises à l'appui, que l'immense majorité des recommandations de la Commission sont suivies à la lettre par le gouvernement ou les entreprises privées. Et depuis quinze ans, seulement trois décisions de la CAI ont été contestées devant les tribunaux. « C'est toute une moyenne au bâton », fait valoir M. Comeau.

Mais il demeure que le premier ministre a lancé tout un défi à la CAI, qui, dans les prochaines semaines, aura l'occasion de refaire sa crédibilité ou de ternir considérablement sa réputation. Mais une chose est sûre, cette enquête est l'occasion en or, pour la CAI, de faire progresser la cause de la protection de la vie privée dans le grand public, qui en sortira probablement mieux informé de ses droits.

Plus

# Huissiers à gros sabots

## *Des centaines de Montréalais impuissants ont goûté aux robustes et fort coûteuses méthodes de ces collecteurs mandatés par la Ville*

**ANDRÉ CÉDILOT et ANDRÉ NOËL**

Manon Meunier avoue son crime : elle a déjà jeté plusieurs constats d'infraction à la poubelle. Elle garait sa « minoune » sans égards aux interdits et aux parcomètres. Elle a négligé les avis d'instruction et les brefs de saisie. La note a grimpé à 2 300 $. Elle a tenté de l'acquitter par des travaux communautaires, mais en vain. Aussi inévitablement qu'une balle lancée en l'air retombe sur le sol, la jeune rebelle allait bientôt se heurter à son contraire : l'huissier.

Il s'est présenté un bon jour à sa porte. Il était envoyé par Villeneuve Lortie Golden, une des firmes que la Ville de Montréal a mandatées pour faire payer les contrevenants. La rencontre a été brutale. Ce n'était que la première.

« Il m'a dit : Tu payes ou tu vas en prison », raconte Manon Meunier, une technicienne en son, sans emploi, qui élève seule son enfant, avec des prestations d'aide sociale.

« Je l'ai informé que personne d'autre ne pouvait s'occuper de mon fils, alors âgé de quatre ans. Il m'a dit que la Direction de la protection de la jeunesse allait s'en mêler, que mon fils pouvait être placé en famille d'accueil pendant que je serais en prison. Sinon, je devais lui remettre 800 $ avant une semaine, juste pour payer les frais d'huissier. »

Manon Meunier a eu peur. Elle a emprunté l'argent à son frère et payé l'huissier. Elle devait toujours autant d'argent à la Ville. Elle a conclu une entente pour faire des versements de 70 $ par mois.

À l'été 1996, elle s'est rendue au lac Saint-Jean, a omis trois versements, et est revenue à Montréal. Elle a garé sa Volks 1983 dans la rue des Érables, le soir. Le lendemain matin, elle avait disparu. La police lui a appris qu'un huissier avait posé un sabot, et l'avait remorquée.

En fait, les huissiers doivent attendre 24 heures avant de remorquer une voiture sur laquelle ils ont posé un sabot. Un délai qu'ils ne respectent pas toujours. Manon Meunier a tenté de récupérer sa voiture, remisée sous l'autoroute Bonaventure.

Les huissiers ont exigé qu'elle les paye d'abord. À elle seule, cette note a vite atteint les 500 $, et elle ne cessait de grimper. Chaque jour d'entreposage coûtait 15 $. La Volks a été vendue à l'encan. Manon Meunier doit toujours payer ses amendes, qui dépassent maintenant 2 800 $, plus que le solde initial. Elle en a encore pour quatre ans à payer !

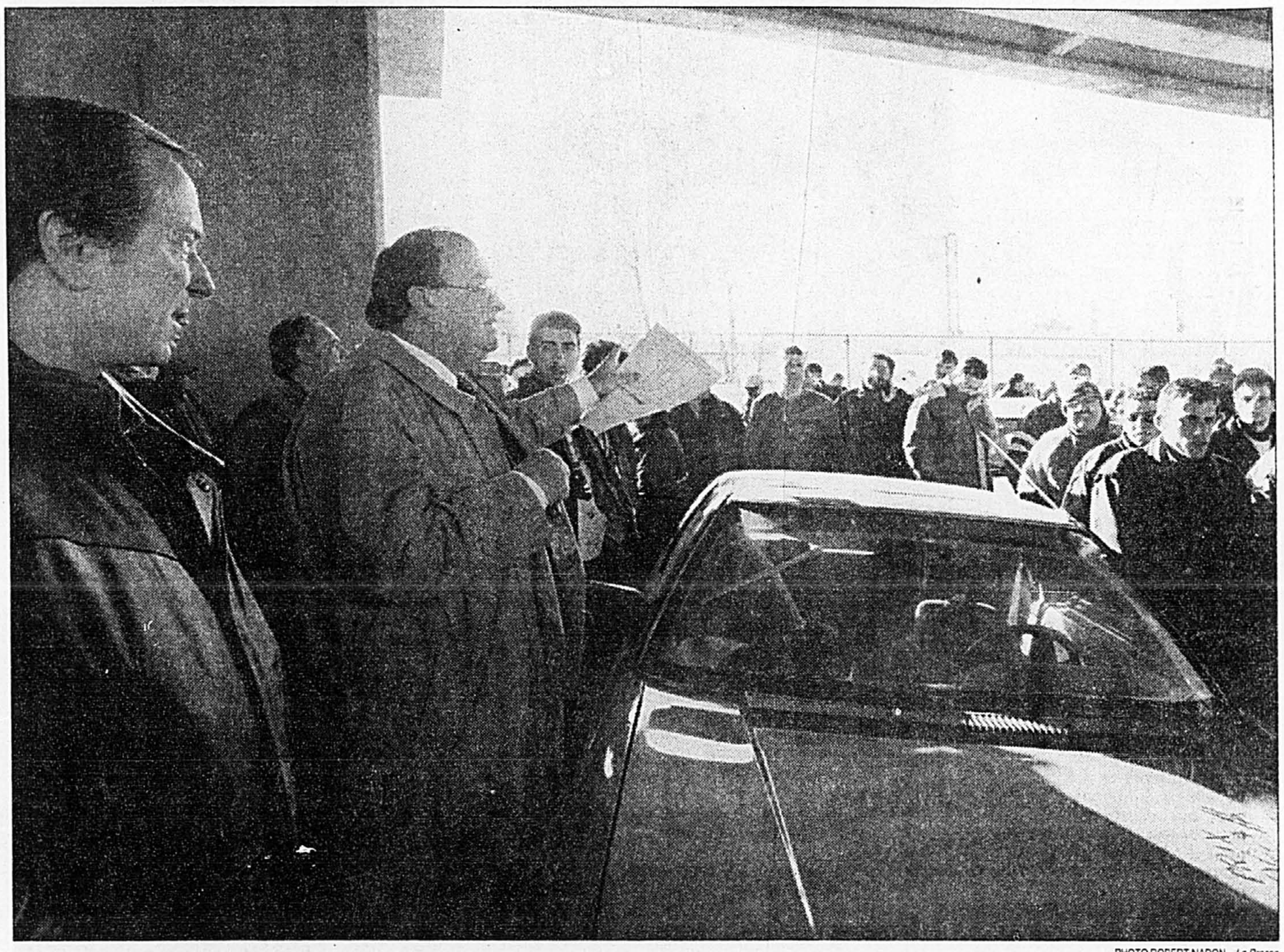


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

**Vente à l'encan d'une voiture remorquée par les huissiers. S'il veut récupérer sa voiture, le propriétaire doit d'abord rembourser l'huissier — souvent plus de 500 $ — puis payer ses amendes.**

### D'abord l'huissier

Des centaines d'autres Montréalais ont goûté aux robustes méthodes des huissiers. Hélène Provencher, une autre mère seule et sans le sou, s'est fait remorquer sa Toyota 1984 l'été dernier.

« Je devais moins de 200 $, dit-elle. L'huissier a posé le sabot le vendredi 15 août à 15 heures, sur la rue Saint-Urbain, près de la rue Laurier. Je me suis dépêchée d'aller payer à la cour municipale, mais je devais d'abord régler l'huissier. J'avais besoin de ma voiture : je devais reprendre mes enfants à la garderie avant la fin de l'après-midi.

« Quand je suis retournée sur la rue Saint-Urbain, ma voiture n'était plus là. Elle avait été remorquée. J'ai appelé la firme d'huissier Jean-Pierre Miller. On m'a dit que je ne pouvais pas récupérer ma voiture avant lundi. Quand je suis allée la chercher, sous l'autoroute Bonaventure, un type m'a remis une facture de 564 $. J'ai payé avec l'impression de me faire voler. »

L'amende s'élevait à 177 $. Le reste — 386 $ — a servi à payer le remorqueur et l'huissier. Sur ce montant, il y avait 60 $ de frais de remisage ( quatre jours à 15 $ ). « Si d'autres victimes se ralliaient, on pourrait entreprendre un recours collectif contre les huissiers », dit Mme Provencher, une créatrice de mode.

Un haut fonctionnaire, qui a demandé de taire son nom, affirme que les frais d'huissiers dépassent souvent l'entendement. Certains huissiers ne reculent devant rien pour que les autorités ferment les yeux, affirme-t-il. Quand il s'est mis le nez dans le dossier, on lui a offert des cadeaux. « Je leur ai dit que ça ne fonctionnait pas comme ça avec moi », dit-il.

Lundi, une enquête de *La Presse* a démontré comment des firmes d'huissiers encaissent des centaines de milliers de dollars depuis des années, directement ou indirectement, en remisant les autos remorquées grâce au sabot, même si cela viole la loi.

### L'opération Sabot

La Ville de Montréal remet deux millions de dollars aux firmes d'huissier, chaque année, pour exécuter divers mandats, dont un million seulement pour l'opération Sabot. Les firmes tirent d'autres importants revenus en se faisant payer par les citoyens et en exécutant des mandats pour les gouvernements.

Le percepteur en chef de la cour municipale, Jacques Provost, a transmis une plainte à la Chambre des huissiers en mai dernier relativement aux frais de remisage. Il ne comprend pas ce que la Chambre attend pour intervenir. Françoise Lapierre-Gagnon, ancienne directrice générale chez Villeneuve Lortie Golden, a tenté d'alerter le bureau du premier ministre Lucien Bouchard. On lui a simplement envoyé un accusé de réception.

« La Chambre ne fait pas ce qu'elle a à faire, dit-elle. Elle est au courant de ce qui se passe dans les grandes firmes d'huissiers et elle n'impose pas de sanctions exemplaires. Elle sait que des huissiers exigent des frais excessifs, que certains tentent de flouer l'impôt, que d'autres font faillite pour éviter de payer leurs dettes et que des firmes encaissent illégalement les intérêts de l'argent déposé en fiducie. Mais elle ne prend aucune mesure pour que ça cesse. »

# Faillites en série et évasion fiscale

**Alain Coulombe, le président de la Chambre des huissiers, est bien placé pour savoir que tout ne tourne pas rond parmi les membres de sa profession : 15 des 35 huissiers de sa firme ( Gagnon Sénéchal Coulombe et associés, de Québec et la région ) ont fait faillite au cours des dernières années.**

Deux causes ont abouti devant la Cour supérieure. Les ministères du Revenu du Québec et du Canada s'opposaient aux faillites, en faisant valoir que les huissiers cherchaient essentiellement à ne pas payer leurs impôts. La Cour leur a donné raison. Les jugements sont très sévères.

L'huissier Michel Labrie a fait faillite trois fois pour éliminer ses dettes à l'impôt, indique le jugement, rendu en mars. La preuve « démontre que celui-ci a préféré continuer à mener un train de vie extravagant au lieu de faire face à ses obligations fiscales », écrit le tribunal, qui fustige une « pareille conduite ».

« La loi de faillite a pour but de secourir les débiteurs malchanceux, et non d'encourager ceux qui vivent systématiquement aux dépens de leurs créanciers et de la société », rappelle la Cour.

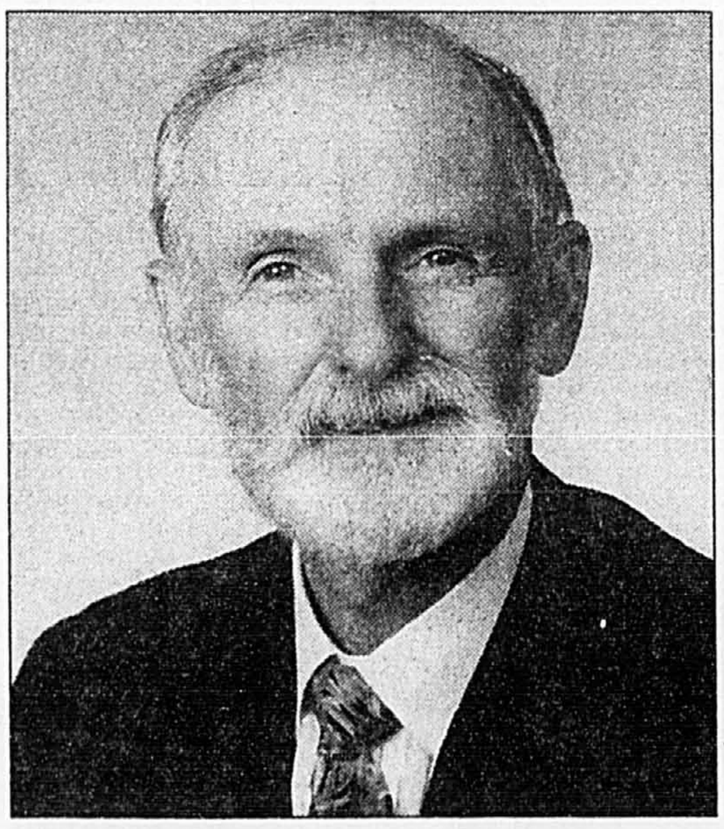
Dans la cause de l'huissier Thérèse Ratelle, le même tribunal a conclu que l'huissier a fait deux faillites et « contribue largement à l'augmentation du patrimoine familial, plutôt que de payer également ses impôts comme la majorité des citoyens ».

Il est paradoxal que des huissiers, souvent chargés d'exécuter des jugements et des saisies et de gérer des fonds en fiducie, fassent eux-mêmes faillite. Mais ça ne les empêche pas de continuer à exercer librement leur profession, contrairement à d'autres professionnels. Un notaire, par exemple, doit cesser de pratiquer tant qu'il n'est pas libéré de la faillite.

Revenu Canada enquête depuis un an sur un système d'évasion fiscale concernant la firme Villeneuve Lortie Golden et associés ( VLG, la plus importante au Québec ) et qui consiste à éliminer des factures. Selon l'enquête de *La Presse*, l'argent puisé dans les fonds en fiducie était redistribué dans des enveloppes aux associés, bien à l'abri du fisc.

Après la parution de l'article, en juillet, le président de la Chambre des huissiers, Alain Coulombe, a fait faire des vérifications chez VLG. « On s'est assuré que les opérations de la firme étaient maintenues, a-t-il dit, cette semaine. On a obtenu une réponse satisfaisante. Après tout, on est là pour sauvegarder l'intérêt public. »

La Chambre a des liens étroits avec les trois grosses firmes d'huissiers du Québec, soit VLG, Paquette et associés, et Gagnon Sénéchal Coulombe. C'est un associé de VLG, Jean-Yves Lortie, qui a créé la Chambre en 1967. Cette semaine, *La Presse* a révélé que M. Lortie, important organisateur politique, a des dettes de 800 000 $, dont 600 000 $ à l'impôt. Il garde son permis de pratique.



**Victorien Bourdages, associé dans la firme Villeneuve Lortie Golden, sous enquête par Revenu Canada, a présidé à la transformation de la Chambre des huissiers en ordre professionnel, en 1995.**



**Jean-Yves Lortie, fondateur de la Chambre des huissiers. L'année dernière, M. Lortie a dénoncé un système d'évasion fiscale dans sa propre firme d'huissiers. Mais il doit lui-même 600 000 $ à l'impôt.**

Le syndic de la Chambre, René Noël, est un ancien huissier de Paquette. Victorien Bourdages, associé chez VLG et visé par l'enquête de Revenu Canada, a présidé à la transformation de la Chambre en ordre professionnel en 1995. Ronald Dubé, directeur général de la Chambre, a suivi M. Bourdages tout le long de sa carrière et a lui aussi été huissier chez VLG.

Il arrive même que des membres du Bureau de direction de la Chambre se soient eux-mêmes rendus coupables d'infraction. Pierre Blier, administrateur de la Chambre et huissier à Rimouski, a été condamné, au palais de justice de Matane, en juin dernier, pour surfacturation. Pierre Bruchési, de Valleyfield, a été blâmé en 1989 pour avoir facturé des frais auxquels il n'avait pas droit, ce qui ne l'a pas empêché de devenir membre du comité de discipline de la Chambre l'année suivante.

Plusieurs huissiers regroupés dans des petites firmes aimeraient que la Chambre des huissiers soit plus vigilante et s'intéresse davantage aux intérêts du public et des 723 membres de la profession. Ils ont l'impression de se heurter à une « vieille garde », bien ancrée dans ses habitudes.

Le président, Alain Coulombe, assure qu'un projet de nouveau code de déontologie a été soumis à l'Office des professions. Les huissiers contestataires, de leur côté, estiment que c'est au gouvernement à mettre de l'ordre dans la profession.

Plus

# L'heure de vérité de Benjamin Netanyahu



Gilbert Grand



PHOTO REUTERS

**En dix-huit mois de pouvoir, Netanyahu a démontré une aptitude peu commune à se sortir des multiples crises qu'il n'a lui-même cessé de créer...**

Rentré en catastrophe au pays pour mater la fronde des barons de son parti sur fond de brouille avec Washington, Benjamin (« Bibi ») Netanyahu pensait bien avoir arraché un autre sursis lorsque son cabinet a approuvé dimanche dernier le principe d'un retrait militaire conditionnel et très limité en Cisjordanie. Mais cette décision au caractère dilatoire évident n'a en rien réduit les pressions internes et externes.

Alors que le front social s'embrase avec la grève générale du secteur public israélien, Bibi est aujourd'hui en Europe où il s'efforce de calmer les inquiétudes de Bonn et Paris, et surtout de convaincre Madeleine Albright, qui l'a quasiment convoqué, du sérieux de ses intentions. Ne cachant plus son exaspération, le secrétaire d'État a demandé sans détour un retrait israélien « important et crédible », susceptible de relancer un processus de paix dangereusement bloqué. Sinon Washington présentera son propre plan de relance qui inclurait, sérieux avertissement, un soutien public à la création d'un État palestinien.

En dix-huit mois de pouvoir, Netanyahu a démontré une aptitude peu commune à se sortir des multiples crises qu'il n'a lui-même cessé de créer : affaire Bar-On, creusement d'un tunnel dans la Vieille Ville, construction de la colonie juive de Har Homa à Jérusalem-Est, assassinat raté d'un chef du Hamas en Jordanie, etc. Ce qui lui a concurremment valu les surnoms de « premier ministre Teflon » et de « gaffeur en série ». Mais cette fois-ci, beaucoup estiment que le moment de vérité est arrivé, que la réalité a fini par rattraper le « premier ministre virtuel » expert en image et en *soundbites*. Le cercle des déçus, des trompés et des adversaires s'est élargi à chaque crise alors même que les échéances politiques devenaient, elles, incontournables.

### Le nouveau système électoral

Jamais dirigeant israélien n'a été autant critiqué (et avec raison) à l'intérieur que Netanyahu, jamais aussi son crédit n'aura été aussi bas à l'extérieur. Le fait qu'il soit malgré tout demeuré au pouvoir résulte certes de sa pugnacité naturelle et des appétits et faiblesses de la coalition gouvernementale, mais encore plus des tendances politiques lourdes révélées lors des dernières législatives par le nouveau système électoral.

Espérant soulager le gouvernement du chantage constant exercé par les petits partis (religieux surtout), Yitzhak Rabin avait fait voter une loi instaurant l'élection du premier ministre au suffrage universel plutôt que par le Parlement. Mais à la surprise générale, le scrutin de 1996, loin de les diminuer, renforça les petits partis. Après avoir donné leur voix « responsable » au candidat premier ministre de leur choix, les électeurs se sentirent libres de voter selon leurs allégeances ethniques ou religieuses (russes, sépharades, juifs ultra-orthodoxes).

Pour former sa coalition regroupant 68 des 120 sièges de la Knesset, Netanyahu a ainsi dû négocier avec deux factions et six petits partis, dont deux (Shas et NRP) disposent chacun d'assez de sièges pour faire tomber le gouvernement. Résultat : fort de sa légitimité populaire, le premier ministre a moins de comptes à rendre au Parlement et à son parti, mais préside un cabinet dominé par des intérêts particuliers et s'entre-déchirant constamment autour des dépouilles et des politiques.

Cette quasi paralysie structurelle est renforcée par trois autres dispositions de la loi : en censurant le gouvernement à la majorité simple, le Parlement provoque la tenue d'un double scrutin (présidentiel et législatif) ; il ne peut destituer le premier ministre qu'à la majorité des deux tiers (80 voix). Enfin, si le premier ministre estime que sa majorité est ingouvernable, il peut dissoudre la Knesset, déclenchant en retour la tenue d'un double scrutin. Ce qui auparavant se limitait à une simple crise gouvernementale (avec possibilité de nouvelle coalition) devient crise constitutionnelle sous la nouvelle loi (dont l'abrogation est déjà à l'étude au Parlement).

Malgré plusieurs menaces de démission (principalement du ministre des Affaires étrangères David Levy excédé par les décisions unilatérales de Bibi), aucun des petits partis n'a jusqu'ici osé quitter la coalition, au risque de subir la sanction incertaine de l'électorat (le travailliste Ehud Barak menant par 14 points les derniers sondages) et surtout de perdre les avantages du pouvoir. Le budget d'austérité doit être voté d'ici la fin de l'année, Levy et les partis religieux sont déjà partis en guerre contre la réduction des programmes sociaux.

La coalition de droite n'est cependant pas qu'alliance de convenance. Transcendant conflits de personnalité et différends ponctuels, un même ciment idéologique tient Netanyahu et ses partenaires, ainsi qu'une large partie de leur électorat. Concevant la sécurité d'Eretz Israel plus comme produit de la force que de la paix, ils partagent une méfiance profonde envers les accords de paix d'Oslo, les « Arabes », voire le monde extérieur en général, ainsi qu'une animosité nourrie de rancoeur envers la « gauche » en vrac, c'est-à-dire les partisans d'Oslo « prêts à brader des territoires contre la paix », les travaillistes, les élites libérales et laïques de Tel Aviv descendant des premiers kibbutzniks, ainsi que les médias. D'où le soutien marqué accordé à la colonisation juive dans les Territoires occupés et à la « bataille » autour de Jérusalem « indivisible », d'où l'obstruction méthodique sous couvert de renégociation à l'application des engagements signés à Oslo.

### Soif de pouvoir

Au cours des derniers mois, Netanyahu semble néanmoins avoir poussé ses pions trop loin dans trois dossiers importants : la mise au pas du Likud, les relations avec la diaspora américaine d'une part et l'administration Clinton d'autre part.

Derrière l'arrogance du diplômé du MIT et de l'ancien commando, Bibi cache une soif de pouvoir dont beaucoup de rivaux potentiels ont déjà fait les frais (le dernier en date étant Dan Méridor). À la faveur des premières primaires du parti, il s'est emparé en 1992 du Likud à la barbe de l'establishment avec l'aide de fidèles prêts à tout (dont Avigdor Lieberman, dit « Raspoutine », et Tzahi Hanegbi, devenu ministre de la Justice) qui l'ont suivi au bureau du premier ministre après la victoire de mai 1996. À la convention du Likud le mois dernier, il orchestrait le remplacement surprise des primaires par l'ancienne formule des listes concoctées par un comité central du parti qu'il a complètement noyauté. Si la révolte des barons écartés (les Milo, Olmert, Méridor et autre Livnat) a fait long feu, non sans l'avoir forcé à se séparer de son lieutenant Lieberman, les risques de scission du parti demeurent.

Pour avoir promis à ses alliés religieux orthodoxes de passer la très controversée loi sur la conversion, Bibi s'est de plus gravement aliéné la sympathie des influentes associations juives américaines issues des courants conservateur et réformiste. Celles-ci ont refusé de monter au créneau comme à l'habitude alors même que la Maison-Blanche multiplie les pressions sur un gouvernement israélien perçu de plus en plus comme le vrai responsable du blocage du processus de paix.

Jusque-là bien timide dans ses critiques afin de ne pas compromettre les chances du candidat Gore en 2000, l'administration Clinton a dû admettre publiquement, à la faveur de la dernière épreuve de force avec Saddam Hussein, que l'obstination de Netanyahu desservait désormais les intérêts stratégiques US dans la région.

Bibi entendra-t-il le message ? On peut en douter. Mais quoi qu'il décide, l'avenir de sa coalition paraît à tout le moins incertain face à cette montée des pressions et des périls.

# Pékin la polluée

**CAROLINE PUEL**
*Libération*

C'est un spectacle à la fois gai et dérisoire.

Tous les soirs dans Pékin, à la tombée de la nuit, une petite musique entraînante se propage dans les rues. On croirait entendre le refrain d'un vieux manège. Ce sont les camions poubelles qui annoncent leur passage. « La mélodie, qui a été longuement étudiée, est censée attirer l'attention et associer dans les mémoires l'idée de propreté et de bonheur » explique le plus sérieusement du monde un responsable de l'environnement dans la capitale chinoise.

Une petite touche de couleur dans un océan de grisaille. Avec ses quinze millions d'habitants, Pékin fait aujourd'hui partie des cités les plus polluées de la planète. Moins que Chongqing, seconde ville de la province intérieure du Sichuan, qui semble détenir le record mondial, sans pour autant participer au *hit parade* international sanctionné par les Nations unies.

En raison de sa situation géographique en cuvette, aux abords du fleuve Yang Tsé, Chongqing possède naturellement un climat d'étuve qui retient les gaz viciés. En ce qui concerne l'émission de gaz d'échappement, la situation de Pékin est moins grave que celle de Mexico, Bangkok ou Djakarta, qui sont devenues pratiquement irrespirables. Mais, en moyenne, la capitale chinoise se situe dans le peloton de tête.

À la fin du siècle dernier, c'est un incroyable degré de saleté et de décrépitude de la ville qui avait frappé le Comte Ludovic de Beauvoir.

Arrivé en 1867 à Pékin, il prédit : « Dans un siècle, Pékin n'existera plus ; il aura fallu l'abandonner ; dans deux siècles, on le découvrira comme une autre « Pompei », mais enseveli sous sa propre poussière...» Les prédictions fort pessimistes du Comte de Beauvoir n'ont heureusement pas été entendues. Les routes ont été tracées, les immondices ramassés, la ville modernisée.

### L'odeur piquante

Aujourd'hui, la pollution de Pékin est d'un autre type, plus étouffante. Les nuages de sable provenant du désert du Gobi se mélangent à la poussière des chantiers de construction.

Le souffle émis par les chaudières à charbon donne à l'air ambiant, certains jours d'hiver, une odeur piquante et vinaigrée. Et les effluves du million de véhicules — automobiles, camions, autocars, tracteurs ou bétonneuses — s'intensifient chaque jour dans les artères engorgées du centre ville.

Seuls les grands vents de Sibérie parviennent à balayer régulièrement cette atmosphère cotonneuse. Restent les sacs de plastique qui, en banlieue et à l'approche des gares, volettent entre deux courants d'air et s'accrochent aux branches des arbres. Et le capharnaüm sonore des klaxons et sonnettes des vélos assorti du choc des marteaux piqueurs ou des mélopées que les magasins déversent sur les trottoirs à grand coups de décibels, pour attirer les clients.

Le gouvernement a amorcé depuis quelques mois des mesures préventives, mais encore limitées. Pour le neuvième plan quinquennal qui doit se poursuivre jusqu'en l'an 2000, la municipalité de Pékin a prévu de consacrer 23 milliards de yuans (environ 4,2 milliards de dollars) à la protection de l'environnement. Un tiers de plus que le budget du huitième plan.

Au cours des dernières années, les usines qui se trouvaient dans le centre ville ont progressivement été déplacées en banlieue. De grandes chaudières avec de hautes cheminées ont été construites pour mettre en place auprès de la moitié de la population des systèmes de chauffage central et collectif au charbon, plus modernes et moins polluants que les vieux poêles familiaux. Un grand gazoduc est en construction qui devrait permettre de proposer un chauffage « propre » à 10 % des familles. Et depuis cet été, l'essence sans plomb a été introduite à Pékin.

### Prise de conscience

Du haut de son bureau, Yu Xiaoxuan, vice-directeur chargé de l'environnement pour la municipalité, reconnaît que le travail sera long.

La prise de conscience générale sur la gravité de la situation a démarré depuis peu. L'électrochoc est venu l'an dernier de la pollution par des usines de papier de la rivière Huaihe, proche de Pékin. En retrouvant soudainement tous les poissons ventres en l'air, les riverains ont commencé à s'inquiéter et protester.

D'après un sondage réalisé en septembre, et publié voilà quelques jours dans la presse chinoise, plus de 80 % des personnes interrogées s'estimaient mécontentes de la situation de l'environnement. « Les gens comprennent que la pollution est mauvaise pour leur santé et commencent à se mobiliser » reconnaît Yu Xiaoxuan.

L'an dernier plus de six mille plaintes relatives à une détérioration de l'environnement ont été présentées devant le municipalité de Pékin. Deux fois plus qu'en 1991. Depuis la dernière rentrée scolaire, des cours de sensibilisation sont réalisés auprès des enfants. Mais la publication hebdomadaire du degré de pollution de l'air, qui avait été annoncée en début d'année, n'a finalement pas été réalisée à Pékin. De peur de choquer et de faire paniquer la population...

---

*Journaliste au quotidien parisien* Libération, *l'auteure a rédigé ce texte pour le Réseau World Media qui regroupe une trentaine de grands quotidiens dont* La Presse.

# Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL

ESPAGNE

### Basques en prison

■ Les 23 membres de la direction de la coalition indépendantiste Herri Batasuna ( HB ), bras politique de l'ETA, condamnés à sept ans de prison, ont commencé à être incarcérés hier sur fond de violence au Pays basque. Coupables de « collaboration avec une bande armée », huit ont été appréhendés par des agents de la police au siège de Herri Batasuna à Saint-Sébastien et huit autres dans les locaux de HB à Bilbao. Les sept autres responsables de HB doivent l'être aujourd'hui. Peu avant, des actions de sabotage ont été menées à Saint-Sébastien et dans la localité voisine de Deba, où de jeunes séparatistes ont incendié un autobus et une succursale bancaire, sans faire de victime. La police s'attend à une recrudescence de la violence dans les prochains jours.

*d'après AFP*

MEXIQUE

### Lettre à Zedillo

■ Une cinquantaine de personnes représentant sept groupes de solidarité avec le Chiapas ont brièvement occupé hier le consulat du Mexique à Montréal pour dénoncer « la violence et la militarisation » dans cette région. Dans une lettre à l'intention du président mexicain Ernest Zedillo, elles dénoncent les agressions perpétrées contre des indigènes par les forces paramilitaires. Selon elles, le nombre de meurtres, de viols et d'attaques contre des villages augmente parce que les paramilitaires agissent dans l'impunité absolue. Le gouvernement, pour sa part, ne respecte pas les accords de San Andrès de février 1996.

*La Presse*

IRAK

### Pétrole bloqué

■ L'Irak a interrompu hier ses livraisons de pétrole brut à travers l'oléoduc qui relie le Kurdistan irakien à la côte turque, réagissant au maintien en l'état par l'ONU des accords pétrole contre nourriture. La compagnie pétrolière turque, Botas, a annoncé dans un communiqué que le pétrole irakien devrait couler à nouveau dans l'oléoduc en janvier prochain, lorsque de nouveaux contrats seront approuvés par les Nations unies. À Bagdad, l'agence officielle INA, a expliqué que cette décision répondait aux « pressions » des États-Unis. L'Irak accuse Washington d'avoir exercé un « chantage » sur l'ONU pour qu'elle retarde l'application des contrats d'importation de denrées alimentaires. L'Irak dispose au total d'une somme d'un milliard de dollars de réserves qui lui permettrait d'importer des denrées alimentaires mais qui n'est pas utilisée.

*d'après AP*

AFRIQUE DU SUD

### Pieter Botha nie tout

■ L'ancien président sud-africain Pieter Botha a rejeté hier toute responsabilité dans des violations des droits de l'homme perpétrées sous son gouvernement ( 1979-1989 ) et estimé qu'il n'avait à s'excuser de rien. Dans un témoignage écrit adressé à la Commission Vérité et Réconciliation ( TRC ), le vieux « crocodile » de l'apartheid a expliqué qu'il n'avait jamais autorisé d'actions illégales, et que son gouvernement n'avait jamais donné d'instructions officielles pour éliminer sommairement les activistes anti-apartheid. Il déplore enfin que la TRC veuille le faire comparaître estimant avoir répondu à toutes les questions dans son témoignage écrit.

*d'après AFP*

# Le Sénat belge s'apprête à dénoncer Dallaire et l'ONU

## *Le général et les Nations unies auraient su, trois mois avant le fait, qu'un génocide se préparait au Rwanda*

*d'après AFP*
BRUXELLES

**L'ONU, le général canadien Roméo Dallaire, ex-commandant des Casques bleus au Rwanda, et la Belgique devraient être sévèrement mis en cause pour leur attitude lors du génocide rwandais de 1994 dans le rapport final d'une commission d'enquête du Sénat belge, a-t-on appris hier de source proche de cette commission.**

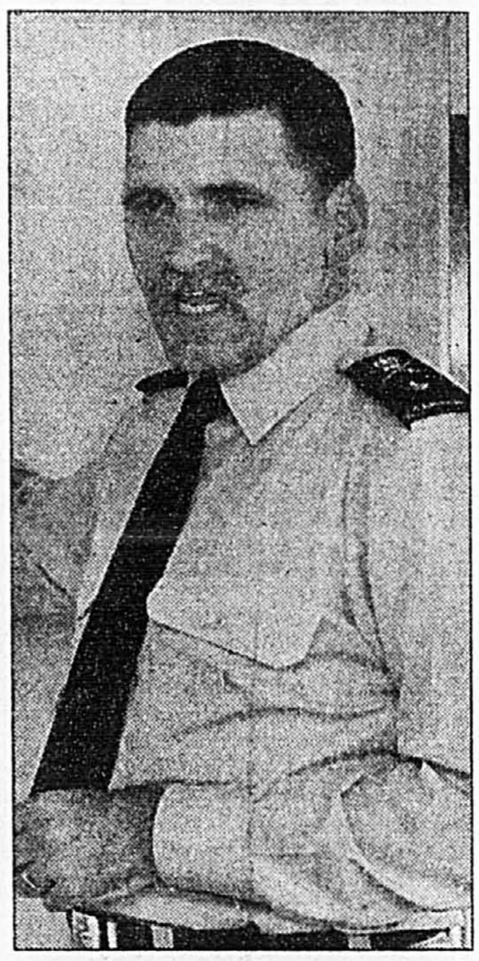
Selon les premières constatations de ce rapport de 1000 pages, dont la version définitive doit être achevée ce week-end, « trois mois avant le génocide, le gouvernement belge et l'ONU avaient connaissance de la préparation de massacres à grande échelle », a indiqué cette source à l'AFP.

Les parlementaires devraient également pointer du doigt des « dysfonctionnements » au sein de l'ONU et mettre nominativement en cause le général Dallaire pour « non-assistance » à un groupe de Casques bleus belges tués en avril 1994 à Kigali, a précisé la même source sous couvert de l'anonymat.

Réunis à huis clos, les sénateurs de la commission — la première au monde de ce type sur le génocide des Tutsis rwandais — restaient cependant divisés entre majorité et opposition hier sur la nature de la « responsabilité politique » éventuelle du gouvernement belge de l'époque.

La commission Rwanda du Sénat belge a été mise sur pied en 1996, initialement pour enquêter sur l'assassinat de 10 Casques bleus belges de la Mission intérimaire des Nations unies au Rwanda ( MINUAR ), abattus le 7 avril 1994 à Kigali avec le premier ministre rwandais Agathe Uwilingiyimana.

D'après des informations recueillies par les sénateurs, le général Dallaire avait été informé au matin du 7 avril d'une attaque d'extrémistes hutus contre les parachutistes belges. Passant devant le camp où ceux-ci étaient encerclés, le commandant de la MINUAR « a vu trois corps mais il a continué son chemin alors que les sept autres paras étaient encore vivants », selon une source proche de la commission.



**Le général Roméo Dallaire. Des questions venant de Belgique.**

Invité début 1997 à témoigner lui-même devant les sénateurs belges, le général Dallaire s'en est toujours vu refuser l'autorisation par le secrétariat général de l'ONU.

Selon la même source, la commission Rwanda a établi au cours de ses travaux que l'ONU et les autorités belges n'avaient pas réagi, avant le déclenchement du génocide, à des avertissements sur l'existence à Kigali de caches d'armes d'extrémistes hutus.

Lors d'une rencontre en septembre dernier avec un sénateur belge, Alain Destexhe, membre de la commission Rwanda, le général Dallaire avait indiqué avoir demandé le 11 février 1994, dans un fax à un autre général canadien, Maurice Baril, l'autorisation d'intervenir dans les 36 heures pour mettre au jour ces caches. Mais le secrétariat général de l'ONU s'y était opposé.

Désireuse, lors du déclenchement du génocide, de retirer son contingent sans paraitre isolée, la Belgique, ancienne puissance coloniale du Rwanda, « a fait du lobbying auprès de l'ONU pour un départ de toute la MINUAR », a-t-on par ailleurs indiqué de même source.

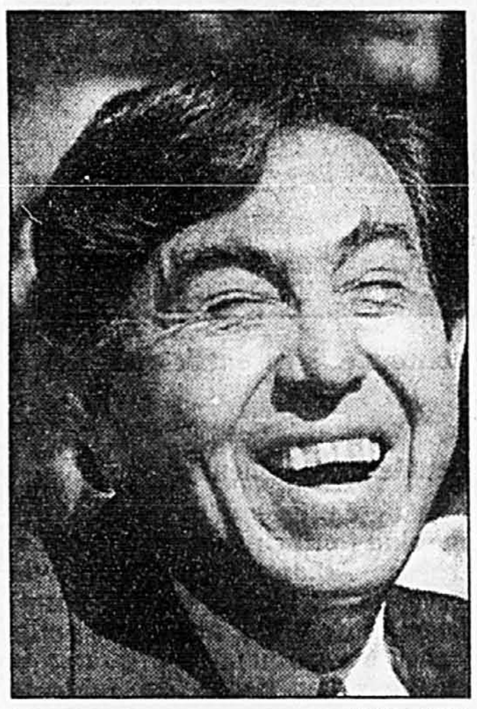


PHOTO REUTER

**Cuauhtemoc Cardenas**

# Cardenas prête serment comme nouveau gouverneur de Mexico

*Agence France-Presse*
MEXICO

Le leader de l'opposition de gauche, Cuauhtémoc Cardenas, s'est engagé à lutter contre la délinquance et la corruption à Mexico en prêtant serment hier comme nouveau gouverneur de la capitale mexicaine.

« Les rues, les parcs, les transports de notre ville ne nous appartiennent plus. La délinquance s'en est emparée ( ... ) mais nous allons reprendre la ville aux délinquants », a dit Cardenas, 63 ans, après avoir prêté serment en présence du président mexicain Ernesto Zedillo. Le nouveau gouverneur de Mexico a annoncé dans la foulée qu'il avait décidé, dès son entrée en fonction, de procéder au limogeage de plusieurs responsables des forces de l'ordre de la capitale.

En raison d'une forte augmentation de la délinquance à Mexico le président Zedillo avait décidé en 1996 de placer la police de la ville sous la responsabilité de l'armée.

Mais cette décision n'a nullement amélioré la situation dans la capitale où près de 1000 délits sont enregistrés chaque jour.

De plus, en novembre dernier, trois officiers supérieurs de l'armée ont même été arrêtés, considérés comme responsables du massacre par des policiers d'élite de six jeunes gens dans un quartier défavorisé de Mexico.

Lors de son discours d'investiture, Cuauhtémoc Cardenas a indiqué qu'il avait décidé de renoncer à la militarisation de la capitale et de « substituer aux élements de l'armée des membres de la police ».

Cardenas a également souligné qu'il serait intransigeant avec la corruption en affirmant : « Aucune forme de corruption ne sera tolérée et nous ferons en sorte que cette détermination soit connue à tous les niveaux de l'administration. »

# Madeleine Albright se dit ouverte à un redéploiement en Cisjordanie

*d'après AFP*
PARIS

Le secrétaire d'État américain Madeleine Albright n'a pas obtenu ce qu'elle voulait en rencontrant hier à Paris le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, mais s'est montrée plus ouverte vis-à-vis de la proposition d'un redéploiement limité des forces israéliennes en Cisjordanie.

Mais contrairement à ce qu'elle espérait, elle n'a apparemment pas pu obtenir de précisions chiffrées sur l'ampleur de ce redéploiement qui sera limité ( 68 % du territoire, selon la presse ) et conditionnel et dont l'examen pourrait encore prendre « plusieurs semaines », selon M. Netanyahu.

Mais, l'influent ministre des Infrastructures nationales Ariel Sharon, a présenté son plan de règlement en Cisjordanie qui permettrait à Israël de garder au moins 60 % des territoires occupés, en invoquant des considérations de sécurité.

S'il devait être appliqué, ce plan qui saucissonne les territoires occupés en les privant de continuité territoriale et de frontières avec un autre pays arabe, consacrerait le partage de la Cisjordanie 50 ans après le partage de la Palestine et la création de l'État d'Israël.

« Le premier impératif est la sécurité, c'est pourquoi nous devons nous assurer le contrôle exclusif de deux zones » stratégiques, a déclaré M. Sharon lors d'une visite guidée de la presse en Cisjordanie.

« La présence des colons juifs en Judée Samarie ( Cisjordanie ) est la garantie de la sécurité d'Israël », a proclamé le chef de file de l'aile dure de la droite lors d'une visite à l'implantation de Peduel ( un millier d'habitants ), à 20 kilomètres à l'est de Tel-Aviv.

La première zone s'étendrait sur une profondeur « de 7 à 10 kilomètres », à l'ouest de la « ligne verte » séparant Israël des territoires occupés en 1967. La seconde s'étirerait tout au long du Jourdain sur 20 km de profondeur.

Cartes en mains, M. Sharon a expliqué que ces deux zones étaient « les indispensables balcons d'Israël ». La première, à l'ouest, surplombe les faubourgs de Tel-Aviv et son aéroport international, ainsi que la centrale électrique d'Ashdod, 30 km plus au sud. « C'est un petit pays et les deux tiers de notre population vivent sur cette bande côtière », a-t-il dit.

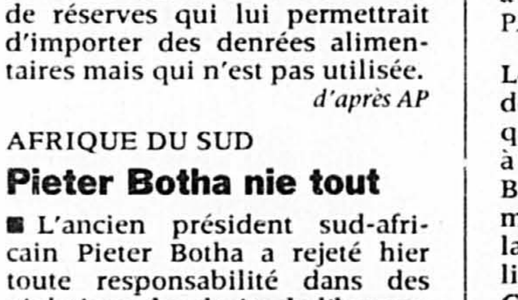
Quant à la vallée du Jourdain à l'est, le double cordon de colonies de cette région doit selon M. Sharon servir de tampon stratégique contre d'éventuelles invasions de l'Irak, de la Syrie, ou encore d'Arabie saoudite. « La profondeur stratégique y est cruciale », a-t-il ajouté.

Ces deux zones devraient être reliées par des axes routiers évitant autant que possible les agglomérations palestiniennes, notamment grâce à des tunnels et des ponts. Les villages palestiniens de ces zones resteront sous contrôle militaire israélien et sous administration palestinienne, a-t-il encore dit.

Israël entend par ailleurs maintenir sous sa souveraineté l'ensemble de Jérusalem et de sa périphérie, et 155 implantations israéliennes resteraient en place.

Le premier ministre Benjamin Netanyahu serait séduit par ce plan, car il permettrait à Israël de garder le contrôle d'au moins 60 % de la Cisjordanie, a indiqué l'entourage de M. Sharon. Mais 18 implantations isolées se retrouveraient dans des zones palestiniennes.

Fustigeant les accords d'Oslo qui, selon lui, « rendent la totalité des territoires aux Palestiniens », il a convenu que « quelques corrections sont nécessaires ». « Si les Palestiniens déclarent un État palestinien, nous annexerons immédiatement ces zones », a-t-il prévenu.Israël occupe quelque 70 % de la Cisjordanie. Le reste est partagé entre des zones sous contrôle palestinien total ( 3 % ) ou partiel ( 27 % ).


DONNEZ UN SAC DE COUCHAGE. C'EST UN GESTE CHALEUREUX.

Déposez vos sacs chez :
CANADIAN TIRE
En collaboration avec :
La Presse
2574104

# Politique

## Politique familiale: nouveau trou de 160 millions

*Ce dépassement de coûts, prévu pour l'an prochain, s'ajoute à celui de cette année*

**DENIS LESSARD**
*du bureau de* La Presse, QUEBEC

**La plus populaire des mesures mises en place par Québec cette année est en train de se transformer en cauchemar pour le gouvernement Bouchard. La politique familiale annoncée au printemps dernier coûtera l'an prochain beaucoup plus que les 626 millions prévus.**

Le Conseil du Trésor est en train de « passer le chapeau » à travers les ministères pour trouver 160 millions de plus pour l'an prochain, a appris *La Presse*.

Déjà, le Conseil des ministres n'a pas fini de statuer sur les dépassements de cette année. Au début de novembre, dans des crédits supplémentaires, on avait aiguillé 160 millions de plus que prévu à la politique familiale, dont la moitié devaient venir d'autres ministères. L'opération n'est pas encore terminée; il reste 60 millions à trouver.

Avec le nouveau trou pour 1998-1999, un bras de fer s'est engagé entre la ministre de la Famille, Pauline Marois, et son collègue du Trésor, Jacques Léonard.

Ces dépassements ont échaudé le gouvernement. Le projet de réforme de l'aide sociale est scruté à la loupe pour éviter que ne se glissent des mesures aux effets imprévus et coûteux.

C'est à ce trou sans fond, dit-on, que Bernard Landry faisait allusion quand il a expliqué que le gouvernement devait s'imposer 2% de compressions supplémentaires pour l'année 1988-1999.

« Il y a des choses qui devaient coûter x et qui coûteront x plus y », avait lancé M. Landry.

Au printemps, le livre blanc sur la politique familiale ne prévoyait que 26 millions supplémentaires pour ce programme.

Le volet garderie de la politique familiale est victime de sa popularité. Bon an mal an, on ouvrait 1200 nouvelles places en garderie. On a dû trouver 10 000 places cette année pour les enfants de 4 ans seulement. Beaucoup de parents qui faisaient garder leurs enfants au noir ont réintégré le réseau de garderies dès que les places à 5 $ sont devenues disponibles, explique-t-on. Québec prévoyait 33 000 de ces places « subventionnées » alors qu'on atteint déjà 38 000 places.

Avec ce trou en fond de scène, les Finances ont déposé hier le bilan au 30 septembre des opérations financières, qui laisse pratiquement inchangée la prévision de déficit à 2,1 milliards pour l'année en cours. La croissance de l'emploi — 42 000 emplois sont apparus au lieu des 25 000 prévus au budget de mars — a fait augmenter de 110 millions les recettes tirées de l'impôt des particuliers. Mais cette bonne nouvelle a été annulée par une chute de 100 millions des recettes de la taxe de vente.

En dépit d'une croissance de la consommation constatée partout, Québec prévoit que le recours de plus en plus fréquent à la location d'autos plutôt qu'à l'achat réduira ses recettes. Environ 10% des autos étaient louées en 1991 ; le chiffre était de 43% en 1996 et on prévoit atteindre 63% l'an prochain. Québec a aussi accordé des remboursements de taxes pour les intrants aux entreprises, qui expliquent 58 des 100 millions de recettes qui manquent au rendez-vous.

Québec devra aussi prévoir 119 millions de plus pour le service de la dette. Les taux d'intérêt sont plus bas que ce à quoi l'on s'attendait au printemps, mais en revanche, le dollar canadien ne s'appréciera pas autant que l'espérait Québec. Par conséquent, les emprunts en devises étrangères coûteront plus cher.

## Les premiers ministres discuteront de programmes sociaux

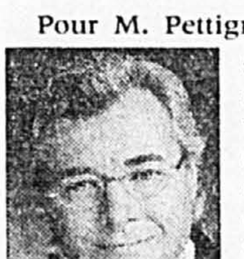
**JULES RICHER**
*de la Presse Canadienne,* OTTAWA

**Les enfants, les jeunes, les handicapés seront au coeur des discussions des premiers ministres fédéral et provinciaux, qui se réunissent la semaine prochaine à Ottawa pour faire le point sur l'évolution des politiques sociales au pays, indique l'ordre du jour de la réunion, rendu public hier.**

Selon le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, il s'agit de faire en sorte qu'Ottawa et les provinces « travaillent d'une façon concrète pour s'assurer que les enfants, les personnes handicapées et les jeunes soient mieux dans ce pays », a-t-il expliqué à sa sortie de la Chambre des communes.

Le premier ministre québécois, Lucien Bouchard, prendra part à la réunion, qui a lieu les 11 et 12 décembre.

Pour M. Pettigrew, les dossiers sociaux qui y seront abordés vont au-delà des querelles de clocher. « (Par exemple), le problème de la situation des jeunes qui sont à la recherche d'un emploi dépasse chaque ordre de gouvernement (...) Tout le monde doit s'y mettre et mieux travailler ensemble », a-t-il dit.



**Pierre Pettigrew**

Au chapitre de l'aide aux enfants, les premiers ministres discuteront des conditions de mise en oeuvre de la seconde contribution fédérale de 850 millions à la prestation nationale pour enfants, annoncée en septembre dernier.

En ce qui a trait aux handicapés, on mettra la dernière main à un nouveau programme d'aide à l'accès à l'emploi, que le gouvernement fédéral et les provinces devraient signer d'ici avril prochain.

En outre, les participants tenteront de s'entendre sur le contenu d'une entente cadre, dite de l'union sociale, qui balisera les interventions fédérales et provinciales dans toutes ces questions.

À Québec, le premier ministre Lucien Bouchard a indiqué qu'il réservait ses commentaires jusqu'à la conférence de presse qu'il doit donner mercredi sur le sujet.

Cette semaine, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, a fait une sortie pour affirmer que, désormais, le Québec n'accepterait plus les ingérences d'Ottawa dans ses champs de compétence et se réserverait le droit de se retirer des programmes nationaux, avec pleine compensation financière.



PHOTO PC

## Honneur aux braves

**Le gouverneur général, M. Roméo LeBlanc, a remis hier des médailles de Bravoure à des Canadiens. Le Canada reconnaît ainsi un geste de courage et de générosité hors de l'ordinaire. Sur la photo, M. LeBlanc remet la médaille à Marie-Ève Renaud, une Montréalaise qui a sauvé la vie d'un homme en le tirant de sa voiture emprisonnée dans un tunnel juste avant que celle-ci ne soit ensevelie sous une masse de béton.**

## Pas question d'ouvrir davantage la porte à la sous-traitance

*d'après la PC*

L'économie québécoise étant relancée, il ne faut pas en bouleverser l'élan en ouvrant les portes à la sous-traitance.

Tel est l'avis du premier ministre Lucien Bouchard qui, de peur de briser l'actuelle « paix industrielle», ne souhaite pas que l'on touche à l'article 45 du Code du travail.



**Lucien Bouchard**

S'il convient que le Code a besoin d'une « modernisation », rien ne presse, a soutenu M. Bouchard, surtout que l'économie du Québec s'apprête à connaître en 1998 une performance exceptionnelle, comparable à celle de 1997. « Nous avons un encadrement qui est correct, nous avons des mesures macro-économiques qui permettent la création d'emplois, l'économie du Québec est en train de remonter. Ce n'est pas le temps de tomber à coups de hache là-dedans », a-t-il déclaré à l'Assemblée nationale, en réplique aux questions de Mario Dumont.

Le chef de l'Action démocratique soutenait que le gouvernement devait modifier le Code du travail; le Québec étant le seul sur le continent nord-américain à limiter la sous-traitance et à ainsi désavantager les industriels québécois face à leurs concurrents canadiens et américains.

Lucien Bouchard favorise des « réajustements » mais désapprouve le recours à des « solutions à l'emporte-pièce comme de supprimer 45, comme de supprimer la formule Rand (la perception des cotisations syndicales par les employeurs) comme le voudrait le Parti libéral ».

## Une retraite plus difficile que prévu

*Une infirmière retraitée se sent flouée par une loi qui l'empêche de travailler pour l'État même en passant par une agence*

**DENIS ARCAND**

Françoise B. est une infirmière qui a pris sa retraite après 25 ans dans divers hôpitaux du réseau de la santé du Québec. Avec l'entrée en vigueur de la loi 162, hier, elle se sent flouée.

« Je crois que moi et plusieurs autres nous sommes fait avoir », dit-elle.

La loi 162 interdit la réembauche, avant deux ans, des anciens employés de l'État qui ont accepté de prendre des retraites anticipées et enrichies dans le programme de départs volontaires. L'infirmière acceptait cela, mais elle est aujourd'hui une exception puisque la loi 162 vient de lui coûter son poste dans une agence de placement privée.

« J'ai accepté de quitter mon emploi d'infirmière dans un hôpital même si ma retraite est de seulement 20 000 $ par année. C'est peu, mais je me disais que ce n'était pas grave, puisque j'avais déjà une offre pour travailler deux ou trois jours par semaine dans une agence, ce qui me ferait un revenu décent. »

Elle s'attendait à travailler dans des établissements variés, pour l'agence, et c'est ce qui s'est passé. Elle a travaillé dans une maison de retraités durant quelque temps, puis dans un CLSC, toujours comme employée temporaire, placée par l'agence. Elle ne s'attendait pas à rester indéfiniment au CLSC.

Sauf que jeudi, jour de l'entrée en vigueur de la loi 162, Mme B. a reçu un appel de son employeur lui signifiant qu'il ne peut plus la garder.

« La loi 162 interdit aux employeurs du réseau public d'engager des infirmières comme moi qui sont parties à la retraite, même si elles passent par une agence. Ça arrive par en arrière, et ça s'ajoute des mois après que j'aie signé ma convention de démission. »

L'agence va simplement la remplacer par une autre infirmière, qui n'a pas profité du régime de départs volontaires.

« Cette convention énumérait en annexe une foule d'établissements pour qui nous n'avons pas le droit de travailler avant deux ans. Et je ne conteste pas ça. Mais il n'y a aucune mention des agences de placement privées dans l'annexe. »

« Le plus bête, c'est que je n'ai aucune intention de revenir travailler dans le public et que je n'ai plus de lien employé-employeur avec l'État. Mon chèque de paie porte l'entête d'une entreprise privée. »

Au Conseil du Trésor, qui a piloté la loi 162, on affirme que l'interdiction de revenir travailler dans les établissements publics, peu importe la forme, a été bien expliquée lors des séances d'information sur les départs volontaires, même si la chose n'apparaît pas dans la convention de départ.

« Le gouvernement et les syndicats ont mis beaucoup d'argent dans le régime de pension des employés publics pour obtenir ces départs (plus de 3000) et alléger la masse salariale dans la santé. On s'est assuré que ça se savait (...) même s'il n'y a pas tout à fait adéquation entre la loi et la convention de départ.

« Mais le principe de base est qu'on veut éviter de payer en double ces employés, directement ou indirectement. »

Mme B. ne trouvera pas d'appui à son ancien syndicat, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ).

« Le principe est que les retraités ne peuvent pas revenir faire un travail d'employé de l'État même par un moyen détourné, même une agence de placement », dit Aline Michaud, conseillère au régime de retraite de la FIIQ, et qui siège au comité de suivi du programme de départs volontaires.

D'autant moins que la FIIQ a combattu avec acharnement en cour les agences de placement privées. Mme Michaud souligne que l'argument de Mme B. selon lequel elle est payée par une entreprise privée ne tient pas : « Même les employées d'agences paient des cotisations syndicales à la FIIQ. »

# VOTRE HOROSCOPE

## SAGITTAIRE — du 23 NOVEMBRE au 21 DÉCEMBRE

Vous assimilerez aisément de nouvelles connaissances aujourd'hui. Quelques critiques pourraient vous faire réagir abruptement : prenez donc ce qu'il y a à prendre au lieu de vous fâcher, vous ne le regretterez pas. Vous serez plutôt productif et vous terminerez diverses tâches. En soirée, détente et plaisir seront votre lot.

## CAPRICORNE — du 22 DÉCEMBRE au 20 JANVIER

C'est le moment de vous acheter ce vêtement ou cet objet dont vous rêvez depuis quelque temps. Le climat sera agréable et vous créerez une bonne ambiance parmi vos proches. Vous travaillerez avec précision et on le remarquera. Invitez des amis.

## VERSEAU — du 21 JANVIER au 19 FÉVRIER

Même si tout le monde autour de vous a fini sa semaine de travail, il est bien possible que ce soit différent en ce qui vous concerne. Profitez de la journée pour faire le bilan de vos activités. En mettant de l'ordre, vous verrez mieux ce qui vous reste à faire. Vous aurez belle allure.

## POISSONS — du 20 FÉVRIER au 20 MARS

Laissez votre imagination prendre son envol. Côté coeur, vous voudriez peut-être que l'on s'occupe davantage de vous : vous pourriez prendre les rênes. Dans vos activités quotidiennes, si vous êtes tenté de paresser aujourd'hui, mettez en pratique l'adage suivant : « Du dire au faire, il y a au milieu la mer. » Ça vous fera du bien de parler beaucoup et de ne rien faire...

## BÉLIER — du 21 MARS au 20 AVRIL

Vous aurez l'occasion d'améliorer votre environnement et celui de vos proches. Au travail, vous discuterez sans cesse pour arriver à faire le mieux possible. Votre vie sociale continue d'être active : n'oubliez pas que vos amis sont vos meilleurs remparts, comme le dit Michel Tournier.

## TAUREAU — du 21 AVRIL au 20 MAI

Vous pourriez avoir des nouvelles concernant un projet qui vous intéresse. Dans vos relations avec les autres, une certaine agressivité pourrait faire surface : si c'est le cas, prenez le temps de dire franchement ce que vous ressentez. En matière d'argent, la chance sera de votre côté ; vous serez habile.

## GÉMEAUX — du 21 MAI au 21 JUIN

Vous percerez certains mystères et comprendrez mieux ce qui se passe autour de vous. Dans vos activités quotidiennes, vos idées seront prises en considération. Vous aurez une bonne influence sur certaines personnes. A la maison, vous serez en bon équilibre intérieur.

## CANCER — du 22 JUIN au 22 JUILLET

Le manque de confiance pourrait vous faire réagir d'une manière étonnante. Prenez soin de comprendre réellement ce que vous ressentez car vous aurez tendance à emmêler vos propres cartes. Par ailleurs, vous serez à l'aise dans l'intimité : vous aurez l'art de créer une atmosphère chaleureuse et accueillante.

## LION — du 23 JUILLET au 23 AOÛT

Vous trouverez satisfaction en travaillant de concert avec d'autres. Les idées de chacun vous permettront d'aboutir à d'excellents résultats. Toutes les formes d'entente seront favorisées : explication et réconciliation, signatures de contrat ou engagements amoureux.

## VIERGE — du 24 AOÛT au 22 SEPTEMBRE

Il y aura beaucoup d'animation autour de vous. Tout est en effervescence et vous profiterez de la bonne humeur générale. En compagnie d'amis, vous serez en verve et vous ferez la démonstration de la justesse de vos opinions. En fin de journée, vous deviendrez un peu tatillon.

## BALANCE — du 23 SEPTEMBRE au 23 OCTOBRE

Voyez à votre affaire et vous réussirez un coup de maître. Vos contacts seront enrichissants ; vous êtes de bonne humeur et votre entourage le ressent. Par ailleurs, en amour, il vaudrait mieux ne pas prendre la personne aimée pour une de vos possessions.

## SCORPION — du 24 OCTOBRE au 22 NOVEMBRE

Ça vous ferait du bien de prendre votre temps. Adonnez-vous à un violon d'Ingres. A la maison, vos proches vous entoureront de mille attentions. Vous vivrez une journée calme en compagnie de quelques intimes et rien d'autre ne sera nécessaire à votre bonheur.

## RÉPONSE À VOS QUESTIONS

**■ Je suis née le 10 mars 1955 à Hawkesbury à 3h15. Que voyez-vous pour moi dans le proche avenir?**

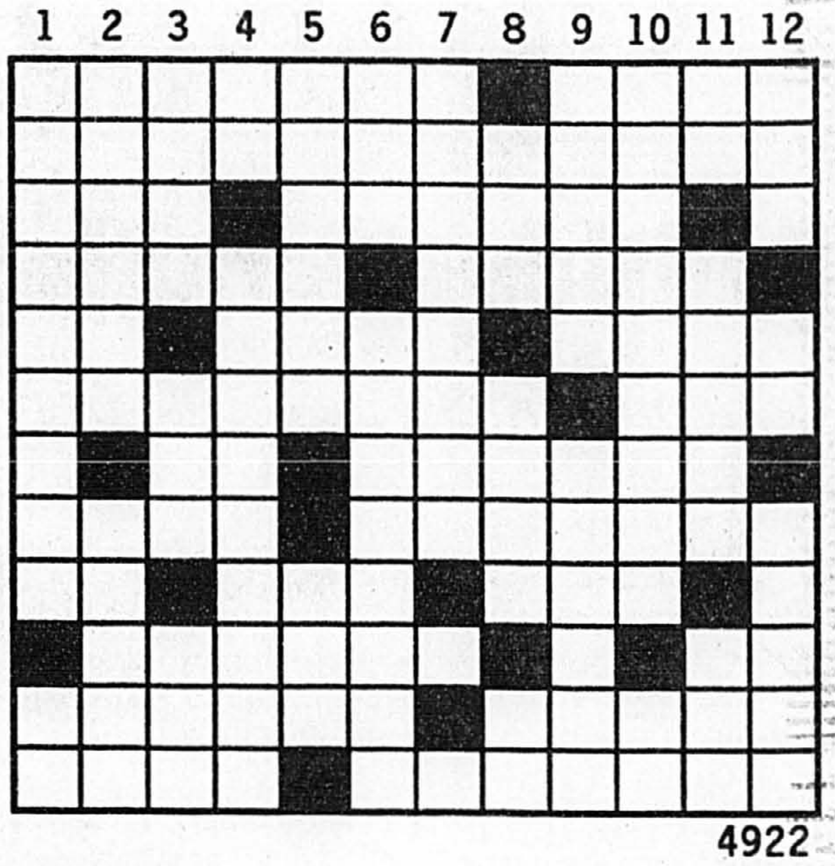
☐ Le Soleil dans les Poissons et l'ascendant dans le Capricorne. Une combinaison pas toujours facile à vivre puisqu'elle vous a doté d'un tempérament d'introvertie et que vous êtes portée à voir le côté sombre des choses. La solitude est recherchée chez vous. Vous êtes fidèle à un idéal secret connu seulement de vous et vous avez tendance à ignorer les contingences matérielles, ou encore de vous faire exploiter. En revanche vous avez peu de scrupules en affaires ce qui aidera beaucoup. C'est une nature qui atteint difficilement le bonheur à moins qu'il n'ait acquis une certaine discipline dans sa façon de vivre. Vous êtes attirée par ceux qui ont le Soleil ou l'ascendant dans le Cancer, la Lune dans les Poissons ou le Soleil dans le Capricorne. Jupiter en transit dans votre maison I vous offrira la possibilité de faire preuve de leadership sans les inconvénients des obligations et responsabilités qui y sont liées. Vous pourriez développer un mode de vie plus indépendant. L'amélioration de vos capacités et l'influence que vous aurez sur vos proches pourraient avoir trait à l'éducation, la religion, la philosophie ou le monde de la culture. Vous trouverez ça plus facile de vous identifier à un groupe de gens plus professionnel et prospère. Vous pourriez être amenée à voyager ou encore faire des affaires avec l'étranger. Soyez toutefois prudente car il y a possibilité que vous vous sentiez plus importante que vous ne l'êtes en réalité aux yeux des autres. Soyez alerte et ne vous laissez pas aller aux excès car cette période peut favoriser des mauvaises habitudes et par exemple vous faire prendre du poids. La discipline viendra avec le temps alors que Saturne transitera pour plus de deux ans en votre maison III et elle agira alors sur vos rapports avec autrui, les activités quotidiennes, les déplacements et la vie pratique.

**■ Je suis née le 23 août 1963 à Ploiesti, en Roumanie. Suis-je Lionne ou Vierge?**

☐ Quelles sont vos prévisions pour la prochaine année, particulièrement sur le plan du travail? D'abord il est beaucoup plus difficile d'établir un ascendant lorsque nous ne connaissons pas l'heure de la naissance. Dans votre cas j'ai établi une naissance en journée. Irrémédiablement vous avezd'abord le Soleil en Lion (29:19:23 degrés) et probablement l'ascendant en Vierge. Cette combinaison vous a doté d'une rigueur morale ainsi que d'un esprit logique et analytique qui aime à découvrir les motivations secrètes des êtres et des choses. Vous dissimulez vos ambitions et vous êtes plus douée comme éminence grise ou encore comme le bras droit de quelqu'un d'important. Votre souci du détail peut être excessif. Il vous faudra développer plus d'ouverture d'esprit pour utiliser au maximum vos aptitudes pour les affaires, de même que votre sens de l'organisation. Vous êtes un être à la fois complexe et hésitant dans le domaine des sentiments. Vous êtes attirée par ceux ayant l'ascendant dans les Poissons, le Soleil dans la Vierge ou la Lune dans le Lion. Neptune en trigone avec votre milieu du ciel, la carrière et les affaires d'ordre domestique auront tendance à se stabiliser au courant des prochaines semaines et vous pourriez avoir de bonnes intuitions qui auront pour conséquence de vous faire avancer dans ces deux domaines. Ce trigone est favorable pour toute forme de relations publiques ainsi que l'atteinte d'un bien-être émotionnel à la maison. Jupiter pour sa part sera en transit dans votre maison VI pour la prochaine année. Vous pourriez, sous cette influence, avoir l'opportunité de faire un grand changement au niveau travail. Il peut s'agir de rémunération supplémentaire ou obtenir l'aide d'un collègue. Plusieurs offres d'emplois intéressants pourraient vous parvenir, et ce tout spécialement dans des domaines liés au monde des publications, des voyages, de l'enseignement, du droit ou des hôpitaux.

■ Si vous recherchez la réponse à une question se rapportant à l'astrologie, il suffit d'écrire à VOTRE HOROSCOPE, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9, en n'oubliant pas de mentionner l'heure, le jour, l'année et le lieu de votre naissance.

## MOTS CROISÉS



4922

**HORIZONTALEMENT**

1 Il lui faut de l'eau — Petit trou.
2 Qui anime.
3 Unité d'équivalent de dose — Composition musicale.
4 Qui manque de force — Courant.
5 Note — Retirée — Il ne s'habille pas n'importe comment.
6 Petit canard sauvage — Passage dans une rivière.
7 Baigne Blendecques — Associer (une chose abstraite) à une autre.
8 Organe d'un sens — Couvrir d'une matière grasse.
9 Qui a enlevé ses vêtements — Terme de photographie — Division de l'histoire.
10 Ruban étroit — Habitudes.
11 Il encourage les artistes — Chance.
12 Canal américain — Se moquer.

**VERTICALEMENT**

1 Introduction lente et continue d'une substance médicamenteuse — Préfixe.
2 Une loi connue des maffiosi — Bâlois fort en maths.
3 Gosse — Rayon — Dans ce pays.
4 Plutonium — Limitée.
5 Herbe aquatique vivace — A cours en Extrême-Orient.
6 Écourte l'énumération — Préparer par un long travail intellectuel.
7 Qui est comme réglée par une coutume immuable.
8 Dévorés — Pas rejetée — Chiffres romains.
9 Pour certains assemblages — Pas concret.
10 Femme querelleuse et grossière — Pronom personnel.
11 Partie de lustre — Cornemuse — Contient des nouvelles.
12 Envoya 875 000 Français travailler en Allemagne — Béryllium — Importuner.

**■ SOLUTION LUNDI PROCHAIN**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | S | A | G | I | T | T | A | I | R | E | ■ | A |
| 2 | U | N | I | V | E | R | S | ■ | A | M | E | N |
| 3 | P | I | ■ | O | R | I | E | N | T | A | L | E |
| 4 | E | S | T | I | M | E | ■ | O | E | I | L | ■ |
| 5 | R | ■ | A | R | I | S | E | R | ■ | L | E | S |
| 6 | I | L | I | E | N | ■ | S | O | U | L | ■ | A |
| 7 | O | I | L | ■ | E | N | T | I | T | E | S | ■ |
| 8 | R | E | L | I | R | E | ■ | T | I | R | E | R |
| 9 | I | ■ | E | V | ■ | P | O | ■ | L | ■ | P | A |
| 10 | T | O | U | R | N | E | R | ■ | I | M | A | M |
| 11 | E | R | R | E | ■ | T | A | C | T | I | L | E |
| 12 | ■ | E | S | ■ | C | A | L | E | E | ■ | E | R |

4921

**SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO**


La réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) permet de sauver des vies. Communiquez avec nous.

*Au cœur de la solution!*

FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC

Tél.: (514) 871-3951 ou 1 800 361-7650 Télec.: (514) 871-1464

HÂTEZ-VOUS ! DATE LIMITE : 11 DÉCEMBRE

Les bébés de l'année 1997

Publiez dans *La Presse* une photo de votre petit chérubin né en 1997

et présentez ainsi, à tous nos lecteurs, cet être charmant, incomparable, unique... une soie !






Le 31 décembre prochain, *La Presse* publiera le cahier spécial *Les bébés de l'année 1997.*

Si votre enfant est né cette année, vous pourrez enfin montrer à tout le monde celui ou celle qui illumine vos matins !!! Que vous soyez parent, grand-parent, oncle, tante ou ami, réservez votre annonce dès maintenant pour seulement 29,95 $, taxes incluses.

**En prime**, en association avec la courte échelle.

*La Presse* offrira aux parents de ce bébé, 4 albums; ***Plaisirs de vacances, Plaisirs de chats, Les couleurs et Venir au monde*** d'une valeur totale de 23,80 $. Ces albums, aux illustrations tendres et rigolotes, procureront aux parents et à leurs tout-petits des moments de plaisir inoubliables !

**HÂTEZ-VOUS ! DATE LIMITE : 11 DÉCEMBRE 1997**

Remplissez le coupon et retournez-le, avec la photo qui ne doit pas excéder 5 po sur 7 po et qui ne pourra être retournée. Date limite : le 11 décembre 1997

Vous pouvez acheminer votre coupon à :
*La Presse*
Réf. : Les Bébés
Service des petites annonces
C.P. 11054
succursale Centre-ville
H3C 4Z1

ou les déposer dans les boîtes à cet effet au service à la clientèle des magasins la Baie de la région métropolitaine :
• la Baie Centre-ville • la Baie Centre Laval • la Baie Place Vertu
• la Baie Pointe-Claire • la Baie Place Rosemère • la Baie Boulevard
• la Baie St-Bruno • la Baie Centre Rockland • la Baie Galeries d'Anjou
• la Baie Dorval • la Baie Place Versailles • la Baie Mail Champlain
• la Baie Carrefour Laval



Benoît Larue
Fils de Nathalie et Mathieu

VOTRE BÉBÉ À LA UNE DU CAHIER

Votre bébé court la chance de faire la une du cahier «LES BÉBÉS DE L'ANNÉE 1997». En effet, nous choisirons au hasard, parmi toutes les demandes reçues, la photo d'un bébé qui servira à faire la première page, en couleurs, de ce cahier spécial. Les parents de notre vedette recevront, quant à eux, un encadrement de cette page.

Nom : Prénom :
Pour la facturation
Adresse : App. :
Ville : Code postal :
Tél. (dom.) : (travail) :
Prénom et nom du bébé :
☐ Fille ☐ Garçon Date de naissance :
Prénoms et noms des parents :
☐ Ci-joint un chèque ou mandat-poste de 29,95 $ à l'ordre de *La Presse*, ltée.
☐ Je souhaite effectuer le paiement de 29,95 $ par carte de crédit :
☐ Visa ☐ MasterCard No de la carte de crédit :
Date d'expiration : / / Signature :

PRÉSENTÉS PAR La Presse la Baie

2565002-M



**Gilles Duceppe était triomphant, hier, en affirmant que le conseiller constitutionnel du premier ministre de la Colombie-Britannique avait reconnu le droit du Québec à l'autodétermination.**

## Un conseiller de Glen Clark reconnaît le droit du Québec à décider de son avenir

*Presse Canadienne*
VICTORIA

Le leader du Bloc québécois, Gilles Duceppe, affichait un air triomphant, hier, en affirmant que le conseiller constitutionnel du premier ministre de la Colombie-Britannique avait reconnu le droit du Québec à l'autodétermination.

Assis à ses côtés en conférence de presse, Gordon Wilson, chef de l'Alliance progressiste démocratique de la Colombie-Britannique et conseiller du premier ministre Glen Clark en matière constitutionnelle, a toutefois rapidement précisé qu'il n'appuyait aucunement la souveraineté du Québec.

M. Wilson a dit qu'il était favorable à l'idée d'un commonwealth canadien qui permettrait une répartition différente des pouvoirs tout en offrant une certaine forme d'autodétermination aux provinces.

La conférence de presse faisait suite à une rencontre entre les deux hommes, dans le cadre de la tournée de M. Duceppe dans l'Ouest canadien.

Un communiqué du Bloc québécois, rendu public quelques minutes seulement après la rencontre, mentionnait que « pour la première fois, un leader politique canadien, soit Gordon Wilson (...), a reconnu que le Québec peut négocier un partenariat avec le reste du Canada, une fois la décision prise démocratiquement de réaliser la souveraineté ».

En conférence de presse, M. Duceppe a dit que rien n'empêcherait un Québec souverain de développer un nouveau partenariat avec le Canada. « Pour la première fois, un politicien important du Canada le reconnaît et il reconnaît aussi l'importance d'en discuter », a déclaré le chef bloquiste.

M. Wilson a alors précisé qu'il n'était pas favorable au séparatisme, mais qu'il ne faisait que reconnaître le droit des Québécois à décider eux-mêmes de leur avenir. « Je ne suis pas un séparatiste et je ne défends sûrement pas la cause d'un Québec indépendant », a dit M. Wilson.

« Je pense que le droit d'un peuple à l'autodétermination à l'intérieur du Canada est généralement reconnu et si cette décision est prise au Québec, c'est une réalité avec laquelle les Canadiens devront composer, même si ça ne leur plaît pas. »

M. Wilson a déjà affirmé dans le passé qu'en cas de déclaration de souveraineté de la part du Québec, la Constitution canadienne deviendrait nulle et que la Colombie-Britannique devrait alors remettre en question sa participation à la fédération.

Dressant un bilan de sa tournée de quatre jours dans l'Ouest, M. Duceppe a indiqué dans un communiqué que « les rencontres et les différents entretiens des derniers jours m'ont démontré qu'il y a une autre voie que celle du Plan B dans le reste du Canada, qu'il est possible d'établir de nouvelles bases de discussion entre le Québec et le Canada ».

# La polémique s'envenime au sujet de l'achat d'hélicoptères de sauvetage

**GILLES TOUPIN**
*du bureau de* La Presse, OTTAWA

**L'attribution par le gouvernement fédéral d'un contrat de fabrication de 15 hélicoptères de sauvetage pour la Défense nationale n'en finit plus de connaître des péripéties qui embarrassent chaque jour davantage les libéraux.**



**Le Cormorant EH 101 est le choix de l'armée. Mais des considérations politiques placent le gouvernement sur la corde raide dans le dossier d'achat des hélicoptères.**

Hier encore, on apprenait de sources gouvernementales que toute décision du cabinet contraire à la recommandation du ministère de la Défense d'acheter l'appareil EH-101, celui-là même dont l'achat d'une version plus sophistiquée avait été annulé par le gouvernement Chrétien en 1993, risquait d'entraîner Ottawa dans une bataille juridique interminable. Le fabricant italo-britannique Westland-Augusta, se sont inquiétés des libéraux, pourrait en effet intenter des poursuites contre le gouvernement si celui-ci ne s'en tenait pas à la recommandation des militaires.

Ces informations, comme par hasard, se sont mises à circuler sur la colline parlementaire au moment où d'autres sources affirmaient que le gouvernement Chrétien avait finalement opté — afin de mettre un terme à l'embarras dans lequel il se trouve — pour l'appareil Cougar fabriqué par le consortium franco-allemand Eurocopter, un appareil qui a l'avantage, selon la France, d'avoir déjà fait ses preuves.

Si les performances opérationnelles du Cougar sont connues, les pratiques d'Eurocopter pourraient en revanche inquiéter Ottawa. La branche américaine du consortium a en effet connu des démêlés en 1996 avec la justice américaine et, à la suite d'un plaidoyer de culpabilité devant la cour de justice du district Est de Virginie, avait été exclue pendant une année du circuit des contrats gouvernementaux américains.

Lors d'un contrat de vente de cinq hélicoptères de type Panther à l'État d'Israël, financé par des fonds provenant d'une agence du Pentagone ( la Defense Security Assistance Agency ), la compagnie avait en effet fait de fausses déclarations de façon à pouvoir payer en douce une commission de 10% à un agent israélien qui avait réussi à lui obtenir ce contrat de 48 millions de dollars US. Ce n'est que le 6 août 1997 qu'American Eurocopter a pu réintégrer le marché gouvernemental américain.

En ce qui concerne Westland-Augusta, une source ministérielle a affirmé qu'elle ne faisait pas trop de cas de l'hypothèse d'une poursuite de cette compagnie contre le gouvernement. Ce dernier se serait réservé le droit de rejeter le choix du EH-101 ( aussi appelé Cormorant ) — même s'il s'agit de la recommandation du comité de sélection de la Défense.

Plus tôt cette semaine, des ministres du cabinet auraient refusé, du moins pour l'instant, d'appuyer le choix du Cormorant en raison de suspicions sur la possibilité que les militaires aient pu ajuster les critères de sélection afin qu'ils correspondent aux caractéristiques de cet appareil. Ils ont demandé au ministre des informations supplémentaires.

Divers rapports parvenus aux libéraux sur l'incertitude qui entoure la fiabilité du EH-101 ont de plus ajouté à la confusion qui règne dans ce dossier et sans doute contribué à retarder l'annonce du choix du gouvernement. Un ingénieur en aérospatiale du Nouveau-Brunswick, Don Lyons, qui se dit favorable à l'appareil Maple Hawk fabriqué par la compagnie américaine Sikorsky, a notamment reproché au Cormorant la faiblesse de son rotor arrière, qui nuirait considérablement à la capacité de l'appareil à résister à de forts vents. Les experts de la Défense ont informé le ministre Eggleton que ce défaut avait été corrigé, ce que conteste M. Lyon.

Bref, toutes ces polémiques, apparemment alimentées dans les coulisses par les compagnies rivales, contribuent à retarder considérablement la décision finale du gouvernement Chrétien. Ce dernier, conscient que les Canadiens demanderont des comptes s'il choisit un appareil qu'il avait déjà rejeté ( au coût de frais d'annulation de 473,5 millions de dollars ), marche véritablement sur des oeufs. Par contre, en optant pour le Cougar, il risque de soulever l'ire des militaires qui n'ont pas digéré d'être privés d'un appareil, le Cormorant, que le premier ministre avait lui-même qualifié de « Cadillac ».



PHOTO PC

**La ministre fédérale de la Justice et procureur général, Anne McLellan, a reconnu l'importance de mieux protéger les enfants contre les pédophiles sans se prononcer sur le registre national alors que le solliciteur général, Andy Scott, a indiqué qu'il existait déjà une bande d'informations sur les pédophiles à la disposition des corps policiers, informations pouvant être transmises aux groupes qui les réclament à bon droit.**

# Le Québec ne croit pas aux vertus d'un registre national des pédophiles

**ROLLANDE PARENT**
*de la Presse Canadienne*

**À l'issue de la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Justice, le représentant du Québec a pris ses distances par rapport à l'idée lancée par son homologue de la Colombie-Britannique de créer un registre national des pédophiles accessible au public.**

« Nous n'avons à peu près rien dit là-dessus parce que je ne crois pas que ça ait des effets.

« Il est important que les pédophiles soient identifiés et suivis par les corps de police, mais de là à les stigmatiser dans le public, je crois qu'on va trop loin par rapport aux avantages que ça donnerait », a déclaré le ministre québécois de la Justice, Serge Ménard.

Pour sa part, le procureur général de la Colombie-Britannique, Ujjal Dosanjh, tient à la mise en place d'un registre national des pédophiles accessible à la population grâce à une ligne sans frais.

La ministre fédérale de la Justice et procureur général, Anne McLellan, a reconnu l'importance de mieux protéger les enfants contre les phédophiles sans se prononcer sur le registre national alors que le solliciteur général Andy Scott a indiqué qu'il existait déjà une bande d'informations sur les pédophiles à la disposition des corps policiers, informations pouvant être transmises aux groupes qui les réclament à bon droit.

Pour sa part, le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, semblait plus préoccupé par le recul du gouvernement fédéral dans la lutte contre les trafiquants actifs dans les ports nationaux.

Il a déploré le démantèlement de la police des ports nationaux remplacée par une agence privée de sécurité.

« Je me suis dit très préoccupé. Les ports sont des endroits névralgiques. C'est un travail policier qui doit être fait dans les ports et c'est la police qui doit faire ce travail ».

M. Bélanger estime que les autres provinces devraient faire davantage pour lutter contre le crime organisé.

Interrogé sur le 20e anniversaire des Hell's Angels devant être célébré en fin de semaine, à Sorel, le ministre s'est dit assuré que les policiers de la Sûreté du Québec suivront l'événement de très près.

Quant au ministre Ménard, il croit que ce rassemblement constituera une occasion privilégiée pour la prise de photos par les policiers.

Les ministres Ménard et Bélanger ont quitté les lieux de la conférence aussitôt après avoir rencontré les journalistes.

« Nous avions quelques désaccords d'où le communiqué de presse différent », a indiqué M. Ménard, qui reproche au gouvernement fédéral de vouloir créer des programmes nationaux dans des domaines où Québec a déjà les siens depuis un bon moment.

« Le gouverment fédéral en ayant plus d'argent reprend ses vieilles habitudes de préparer un programme de dépenses fédérales dans un domaine de juridiction provinciale », a soutenu le ministre.

Cela vaut pour la prévention du crime, l'aide aux victimes d'actes criminels et les jeunes délinquants, a dit M. Ménard.

« Nous avons une attitude distincte du gouvernement fédéral », a-t-il ajouté.

UNE PAGE D'HISTOIRE

## Le concept de « société distincte » a trente ans

**PIERRE VENNAT**

Le 6 décembre 1967, il y a donc trente ans cette année, une commission royale d'enquête fédérale, coprésidée par A. Davidson Dunton et le grand journaliste francophone André Laurendeau, préconisait l'égalité des deux langues ( français et anglais ) à travers le Canada.

Si les moyens avancés pour assurer l'égalité linguistique par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ont davantage retenu l'attention des observateurs de la scène politique, une lecture attentive des textes, trente ans plus tard, permet de voir que le concept de « société distincte » est né des travaux de cet organisme. C'est également cette commission qui explique pourquoi ce concept est si difficile d'application.

« L'expérience indique que, règle générale, les êtres sont, à des degrés divers, conditionnés par une culture originelle et qu'au Canada deux styles de vue prédominent, écrivent les commissaires.

« L'existence de deux grandes cultures distinctes dans notre pays pourra sembler problématique à plusieurs Canadiens, en particulier à ceux qui n'ont guère de contacts avec l'autre culture, surtout s'ils ignorent complètement l'autre langue.

« Les deux cultures dominantes, nous l'avons noté, s'incarnent au Canada dans des *sociétés distinctes*. Le mot *société* désigne ici les formes d'organisation et les institutions qu'une population assez nombreuse, animée par la même culture, s'est donnée et a reçues, dont elle dispose librement sur un territoire assez vaste et où elle vit de façon homogène, selon des normes et des règles qui lui sont communes. *Et nous avons reconnu dans le Québec les principaux éléments d'une société francophone distincte.* »

Cela dit, la Commission B et B, comme on l'appelait alors, misait sur un changement de mentalité et non de structures pour convaincre les Canadiens d'accorder aux francophones « l'égalité » qui permettrait de résoudre la crise.

En définitive, la commission estimait que le problème fondamental du Canada pouvait se résumer ainsi : « Comment intégrer le Québec nouveau dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement canadien.«

La réponse était explicitement ou implicitement contenue dans toutes les pages du rapport : Si le principe d'égalité était accepté — et il devait l'être selon les commissaires — de profonds changements allaient s'imposer, d'abord dans les textes de lois et dans la constitution mais plus encore dans les attitudes.

# Notre événement se poursuit...

# Encore 2 jours d'économie!

**Dimanche, tous nos magasins ouvrent à 9 heures**

## Les originales et les meilleures! Aubaines mystère

**Aujourd'hui et le dimanche 7 décembre**

## 10 % à 50 % de rabais

**30 % à 50 % de rabais**
Une sélection d'articles à prix ordinaire!

**10 % à 25 % de rabais**
Presque tous les articles à prix ordinaire, de solde ou de liquidation!

**Venez rencontrer ELMO de Sesame Street**
**À LA BAIE,**
RUE SAINTE-CATHERINE O., 7e ÉTAGE
**Il attend les petits et les grands le samedi 6 décembre, entre 11 h et 16 h**
Courez la chance de gagner une paire de billets pour le spectacle Sesame Street présenté à la Place des Arts.

•••

**JOURNÉE DES FOURNISSEURS!**
**À LA BAIE**
RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
**Samedi 6 décembre**
• Démonstrations • Primes • Concours
Venez rencontrer les représentants de différentes compagnies présents dans plusieurs rayons.
**Au programme :**
des conseils judicieux et de nouveaux produits à découvrir!

•••

**Prime Ralph Lauren**
**À LA BAIE,**
CARREFOUR LAVAL
**Samedi 6 décembre**
Venez explorer l'univers parfumé de Ralph Lauren : vous y trouverez sûrement une idée-cadeau qui comblera ceux et celles à qui vous voulez faire plaisir à Noël!
À l'achat de n'importe quel produit Ralph Lauren, au rayon de fragrances, vous pourrez vous faire photographier gratuitement (ou faire photographier une personne chère) avec le père Noël! Les séances de photo auront lieu de 10 h et 11 h 30 et de 13 h à 14 h.

**50 % à 60 % de rabais**
**Arbres de Noël**
Sur nos prix ordinaires.
*Boutique de Noël, rayon 540.*

**20 % de rabais**
**Gros électros Beaumark® à prix ordinaire**
*Gros électroménagers, rayon 627.*

Veuillez consulter votre carte Aubaines mystère, ou l'une de celles distribuées en magasin, pour connaître les détails, les exceptions et le règlement. Désolés, aucun bon d'achat différé ne sera émis pour les Aubaines mystère et les offres spéciales.



*Nos joyeuses heures de magasinage*
- Du lundi au vendredi, jusqu'à 21 h
- Samedi, de 8 h 30 à 17 h
- Dimanche, de 9 h à 17 h

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur pour moins cher